

*Actes du colloque :*

# *L'arbre et la haie dans les espaces ruraux d'aujourd'hui*

*Juin 2002*



## *Accueil*

Dans nos sociétés modernes, l'arbre et la haie qui jalonnaient naguère tous nos paysages ont vu peu à peu se perdre leur sens et leurs rôles originels. Ils sont ainsi passés de « divins, tutélaires, nourriciers » à « gênants, utilitaires, voire dangereux »...

Le Développement Durable approche une nouvelle approche interrogative et interactive. Il prend en compte à la fois les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Au terme de ce colloque, saurons-nous ramener l'homme à l'arbre dans son environnement ?

L'homme sera-t-il le dernier rempart de l'arbre ?

Jacqueline AJER, Présidente de Prom'Haies



# *Introduction*

*Discours d'ouverture de Mme Ajer,*

*Maire de Montalembert et*

*Présidente de l'association Prom'Haies*

## **Introduction : Discours d'ouverture de Mme Ajer, Maire de Montalembert et Présidente de l'association Prom'haies**

Monsieur le Préfet, Madame la Conseillère Régionale, Mesdames et Messieurs les élus et participants à notre forum. S'il est un devoir agréable pour un Président d'Association, c'est bien d'ouvrir un colloque comme celui-ci sur un sujet qui compte 60 millions d'adeptes et de conseillers.

Je me sens donc honorée par votre présence et responsable de cette aventure où on est livré à la fortune de mer des idées, des échanges, des expériences avec pour horizon l'avenir de nos paysages. Car si peu que ce débat y contribue, notre seul espoir en l'organisant c'est que nous en sortions tous enrichis.

Pourquoi ce colloque ici et maintenant ? Parce que c'est ici qu'est née Prom'haies, c'est là qu'elle a mené ses premières actions. La haie au fond du jardin de l'école plantée par les mains malhabiles des derniers élèves de l'école communale mais arrosée avec amour pendant l'été terriblement sec de 1989, fut son premier balbutiement. C'est sur ce territoire qu'elle a mené des expériences en tous genres qui allaient du choix des espèces à la persuasion des agriculteurs pour qu'ils acceptent de planter sur leur propriété des haies qui venaient compléter celles inscrites au tableau des Associations Foncières.

Prom'Haies est née de par la volonté du Conseil Général des Deux-Sèvres qui a accepté, avec l'ADEME, de porter dans un cadre expérimental des plantations de haies dans le cadre des mesures connexes des remembrements. Le résultat fut positif et depuis le Conseil Général a intégré à sa politique départementale, un accompagnement et une aide à la plantation dont M. Talhouet-Roy nous parlera tout à l'heure.

De ces débuts parfois difficiles, il nous reste le plaisir de voir nos haies pousser et de retrouver dans cette salle, ce matin, bon nombre des membres fondateurs de notre association. Ceux qui n'ont pu nous rejoindre, le regrettent.

J'avais prévu de vous faire maintenant une longue digression sur le paysage, son approche, l'évolution de nos comportements sociaux et culturels. Chemin faisant, je me suis rendue compte que je faisais un exposé issu des réflexions du comité de pilotage, et qu'en fait, j'étais en train d'aborder le sujet que vous aviez à traiter et dont vous parlerez bien mieux que moi.

Pour finir, je dirai donc ceci, Prom'Haies est née parce que la demande des acteurs de terrain exaspérés par les remembrements en cours et la disparition brutale de leur paysage, a été entendue par les acteurs de la forêt et de l'arbre. Ils ont ensemble tenté d'apporter une réponse et ont trouvé une solution grâce aux élus convaincus de l'excellence du projet par les premiers résultats.

Nous faisons alors du développement durable sans le savoir. C'est pourquoi, nous renouvelons cette expérience de façon consciente cette fois avec le soutien très actif de la cellule du Développement Responsable et Solidaire.

Le Pays Mellois étant un des quatre pays, qui dans la Région, est partie prenante de ce projet, a depuis 2 ans déjà entrepris à ce sujet nombre de réunions et un Inventaire des Paysages. Je déplore d'autant plus l'absence de son Président.

Merci donc aux animateurs de DRS, tout spécialement à Ms. Hortolan et Faucher et merci à tous les membres du Comité de pilotage qui nous ont aidé à préparer ce colloque aux cours de longues heures de réunion, de téléphonite aiguë. Merci aux participants venus parfois de loin pour porter témoignage de leurs actions.

Merci à tous ceux qui par leurs projets, leurs avis ou leurs contestations feront évoluer nos idées et notre perception. Enfin merci à nos partenaires, la DIREN qui fut à l'initiative du projet, la Région mais aussi à toutes les structures associées.

Merci aux Conseils Généraux et plus particulièrement à celui des Deux-Sèvres, notre département d'accueil et de soutien depuis 13 ans. Mme Sauvé, responsable du service environnement du Département, participe à l'animation de ce colloque, les expositions départementales présentes dans le hall, tout ceci témoigne de l'investissement des Deux-Sèvres dans une politique dynamique en faveur de la haie.

Un seul regret, l'absence de la DDE, premier planteur de France de bandes boisées, de l'ONF, et surtout l'absence de l'INRA de Rennes et du CEMAGREF qui s'excusent de n'avoir pu se joindre à nous.

Ce colloque bénéficie d'un large soutien dans le cadre des fonds structurels. Enfin, n'oublions pas les Agences de l'Eau, Loire Bretagne et Adour-Garonne, les Chambres d'Agricultures, partenaires incontournables pour une approche ancrée dans le territoire.

Merci à vous d'être présents pour contribuer au succès de ces journées.



# *Tables rondes*

## **Tables rondes**

### **Table ronde 1 : « Les cadres juridiques de l'arbre et de la haie »**

#### **1 - Sylvain Provost, Inspecteur des Sites à la Direction Régionale de l'Environnement Poitou-Charentes**

Force est de constater que le droit est globalement, dans notre pays, extrêmement défavorable à la protection des arbres ou des structures végétales remarquables.

Le Code Civil n'évoque en effet qu'au chapitre de la copropriété (articles 670 à 673), les litiges potentiels dont peuvent être l'objet des arbres situés dans des haies mitoyennes ou en limite séparative. On notera d'ailleurs qu'on ne peut exiger de son voisin, pour un arbre de plus de 30 ans et même lorsque celui-ci est planté à moins de 2 mètres de la limite séparative, que l'élagage des branches ou des racines dépassant la limite de propriété, et non sa coupe pure et simple ou son arrachage (ce qui est fort hypocrite puisqu'aucun arbre ne saurait résister à un tel traitement !).

Avec la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, ainsi qu'avec la loi du 2 mai 1930 relative aux sites, certains arbres, groupements d'arbres ou alignements ont toutefois été protégés en tant que tels, l'Etat reconnaissant là leur caractère patrimonial fort. (Rappelons que la loi du 2 mai 1930, reprise dans les articles L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l'Environnement, permet la protection des sites ponctuels ou étendus d'intérêt exceptionnel du point de vue pittoresque, historique, scientifique ou légendaire, dont la conservation apparaît d'intérêt général)

La Région Poitou-Charentes n'a vu aucun arbres, groupements d'arbres ou alignements protégés au titre des Monuments Historiques, en revanche, une quinzaine d'entités ont été protégées au titre des Sites, (cf. liste des arbres ou ensembles d'arbres classés ou inscrits au titre des Sites en Poitou-Charentes), ce qui est fort peu quand on songe par exemple aux 85 ifs classés dans le seul département de l'Eure.

Le Code de l'Urbanisme, avec l'article L. 130-1 permet, depuis la loi du 8 janvier 1993 dite « Loi Paysage », de protéger un arbre, un alignement d'arbre ou une haie. Cette réglementation interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements ; elle interdit également le défrichage, et soumet à autorisation toute coupe ou abattage d'arbre.

Cette mesure de protection ne peut être effective que dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé. Elle doit être reportée dans les documents graphiques, (la surface totale d'espaces boisés classés doit être mentionnée dans le rapport de présentation, et le principe de sauvegarde d'éléments arborés rappelés à l'article 13 du règlement du PLU).

L'article L. 123-1- 7° du Code l'Urbanisme permet également la protection d'éléments végétaux quels qu'ils soient, dès lorsqu'ils mettent en valeur un secteur selon des motifs d'ordre esthétique, historique ou écologique.

Ce second outil n'est également envisageable que dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme. Les prescriptions de nature à assurer la protection de ces éléments, doivent être édictées et incluses dans le corps même du règlement du PLU.

Sauf exception (alignements monumentaux exceptionnels par exemple), les arbres ne sont plus protégés en tant que tels par l'Etat, tant au titre des Monuments Historiques qu'au titre des Sites. Cela n'exclue cependant pas le fait que des autorisations particulières soient nécessaires sur un terrain inscrit ou classé, au titre des Monuments Historiques ou des Sites, ou bien encore en abords de Monument Historique (rayon de 500 mètres), dans les Parcs Nationaux, les Réserves Naturelles, les espaces acquis par le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, ou bien encore les Arrêtés de Protection de Biotope. . . Dans tous ces cas, le ou les arbres présents sur les terrains classés à un titre ou à un autre, se trouvent de facto protégés, la règle étant le plus souvent de soumettre à autorisation administrative tout changement d'état ou d'aspect des lieux.

Les Plans de Sauvegarde (loi du 4 août 1962), ou bien encore les Zones de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager Z.P.P.A.U.P. (loi du 7 janvier 1983), permettent également, en secteur urbain ou péri-urbain, de mettre en place des règles particulières de protection et de gestion des arbres, groupements d'arbres ou alignements.

Le Code Forestier a mis en place une série de mesures visant à réglementer les défrichements et à sauvegarder les terres boisées. On signalera tout particulièrement ici la servitude de « Forêt de Protection » (articles L. 411-1 et suivants), qui interdit tout aménagement mettant en péril le peuplement forestier. Ce texte pour l'essentiel, s'attache cependant à la protection d'un massif boisé dans son ensemble, plus qu'à la protection de l'arbre en tant que tel, l'esprit du Code Forestier étant plus d'assurer la préservation de l'arbre en tant que bien économique.

Le Code Rural en revanche, offre un certain nombre d'outils juridiques, adaptés en particulier à la haie.

On notera essentiellement l'article L. 126-6, introduit dans le Code Rural par la loi du 8 janvier 1993 dite « Loi Paysage », qui permet au Préfet de Département de prononcer la protection de « boisements linéaire, haies, plantations d'alignement existants ou à créer », soit lorsque les emprises correspondantes ont été identifiées dans le cadre d'un aménagement foncier (remembrement), soit lorsque le propriétaire en fait la demande, et si la haie présente bien-sûr un intérêt paysager, ce dernier devant être démontré par le demandeur et apprécié par l'administration gestionnaire. Les conséquences de cette protection sont de deux ordres: d'une part la destruction est soumise à autorisation préalable, d'autre part le propriétaire peut bénéficier d'aides publiques et d'exonérations fiscales attachées aux bois.

Pour tous renseignements complémentaires concernant ces protections, les services suivants peuvent être consultés :

*Monuments Historiques, abords de Monuments Historiques, Plans de Sauvegarde, ZPPAUP* : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP).

*Sites, Réserves Naturelles, Arrêtés de Protection de Biotope* : Direction Régionale de l'Environnement (DIREN).

*Code de l'Urbanisme* : Direction Départementale de l'Équipement (DDE).

*Code Forestier et Code Rural* : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF).

## **2 - Jean-Marie Gilardeau, Maître de conférence à la Faculté de Droit de Poitiers, La propriété de l'arbre**

Texte non disponible

### **Table ronde 2 : « L'arbre et la haie dans les paysages ruraux »**

#### **1 - Régis Ambroise, Chargé de mission Paysage, Ministère en charge de l'Agriculture**

Document PDF (à télécharger).

#### **2 - Corinne Bourgerie, Ingénieur agronome conseil en aménagement rural et urbain, CITARE**

Les haies ont des fonctions multiples, mais qui ne peuvent être remplies qu'en partant d'une réflexion basée sur leur implantation. Celle-ci peut s'articuler ainsi sur divers éléments : l'effet brise vent par exemple, lorsque cet objectif est prioritaire, est optimum pour des haies perpendiculaires au vent dominant et offrant une structure susceptible de freiner l'action néfaste du vent. Il faut alors raisonner

sur la hauteur, la structure et la perméabilité de la haie. D'autres usages peuvent être privilégiés tels l'abri du bétail jusqu'à la simple clôture...

L'étape suivante concerne la composition de la structure végétale. Celle-ci doit être conçue en fonction des objectifs mêmes de la haie. Par exemple, un grand brise vent à vocation agricole, inclura des arbres de haut jet, régulièrement répartis, avec des cépées intermédiaires et des arbustes haut et bas en bourrage. Une haie basse de clôture ne comportera en revanche que des arbustifs... En somme, une structure de haie à chaque usage !

A cela doit s'ajouter le souci d'adapter les plants et espèces végétales des haies, c'est à dire avoir des végétaux compatibles entre eux et adaptés aux conditions de sols et de climat.

Les modalités de réalisation pratique sont importantes à respecter pour obtenir un résultat rapide et de faible entretien sur le long terme. Depuis une vingtaine d'années, de nombreuses initiatives locales ont permis de replanter de véritables réseaux de haies (une forte hétérogénéité demeure cependant entre les diverses régions) et d'adapter les techniques et motivations au delà du contexte agricole. De vraies dynamiques d'aménagement raisonné ont vu le jour pour évoluer de la haie « brise vent » ou de la haie à vocation agricole vers une valorisation paysagère en accord avec le développement local.

### **3 - Hervé Mimet, paysagiste CAUE 17**

Texte non disponible

### **4 - Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes**

Présentation de l'Atlas Régional des paysages de Poitou-Charentes ;  
Toutes les informations sur l'Atlas Régional des paysages de Poitou-Charentes sont disponibles sur le site : [www.paysage-poitou-charentes.org](http://www.paysage-poitou-charentes.org)

### **Table ronde 3 : « Le développement durable »**

#### **Michel Hortolan, Directeur de la cellule Développement Responsable et Solidaire**

En 1968 le Club de Rome est créé. La même année, les Nations Unies décident d'organiser, quatre ans plus tard, en 1972 à Stockholm, une conférence internationale sur l'homme et son milieu. En mars 1972, le Club de Rome lance le rapport « The limits to Growth » ; traduit en français par « Halte à la croissance ». Cette traduction renforce l'urgence et l'injonction. Le diagnostic était clair : la poursuite de la croissance économique mondiale est socialement et écologiquement insoutenable. Inspiré des mouvements nord-américains du retour à la nature, il rencontre en France le romantisme du retour aux terroirs et du « on arrête tout et on cause ! ». Dans le contexte occidental des « Trente glorieuses », période de plus forte croissance de l'humanité où est mise en place une protection sociale assurant en partie la redistribution, il est qualifié de rapport sombrant dans le catastrophisme. Il est rejeté par les défenseurs de la croissance économique, du développement industriel et d'un aménagement du territoire par les infrastructures. La métaphore portuaire de l'époque avance : « Quand l'eau monte, tous les bateaux montent ! ».

La même année à Stockholm, la conférence officielle propose un plan de lutte contre les pollutions et pour une protection de la nature. Elle suggère également un plan d'action contre le sous-développement. Naît alors l'idée d'un éco-développement posant la question de l'utilisation judicieuse des ressources humaines et naturelles : « l'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être ». Inspirés par les images de notre « Planète bleue » recueillies grâce à la conquête spatiale et choqués par les catastrophes technologiques certains font émerger une pensée écologisée formalisant l'idée d'humanité responsable. En parallèle à la conférence, des milliers de jeunes ajoutent au slogan officiel « Une seule Terre » le fondamental « Un seul Peuple ».

Ainsi se met en place une première représentation de ce qui va devenir le développement soutenable. Dans la suite de notre propos nous utiliserons pour le caractériser la métaphore de la maison commune. Comme toute métaphore elle est réductrice mais respecte au moins l'idée de système ouvert.

En 1983, sur proposition de l'assemblée générale des Nations Unies, la commission mondiale sur l'environnement et le développement est formée. Madame Brundtland et le docteur Khalid dirigent ses travaux. Dix neuf autres commissaires sont recrutés, au total six proviennent des pays riches occidentaux, trois des pays de l'Est et douze de pays en voie de développement.

En 1987, la commission fait paraître le rapport « Notre avenir à tous ». Celui-ci met en avant la nécessité de gérer les ressources de manière à assurer un progrès durable et à garantir la survie de l'humanité. En outre, dans le droit fil des travaux du Club de Rome, il remet en cause l'idée d'une croissance illimitée.

C'est le temps du « plus n'est pas égal à mieux » et du débat sur la remise en cause des méthodes d'élaboration du P.I.B. (produit intérieur brut) bien incapable de rendre compte des atteintes à l'environnement et de l'usage social des richesses produites. Il est vrai que nous sommes en crise, les « Trente Glorieuses » sont un souvenir qui fonde la nostalgie des temps meilleurs et on découvre que dans les ports, si l'eau est bien montée... certains bateaux ont coulé.

Une définition du développement soutenable est donnée dans « Notre avenir à tous ».

« C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité ;
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Le rapport met en avant les problèmes communs aux pays développés et aux pays en voie de développement et propose une réforme institutionnelle et juridique afin de gérer le patrimoine commun.

Tous les volets repérés dans le rapport forment un ensemble organique.

En 1992, à Rio de Janeiro, au cours de la deuxième conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement la négociation concerne l'élargissement de la question des Droits de l'Homme à celle des devoirs à l'égard des générations futures et à l'égard des autres espèces et de la nature. En amont, sous l'influence d'une exigence plus forte de l'implication des citoyens, de nombreux gouvernements ont intégré des organisations non gouvernementales au sein des comités de préparation. Pendant la conférence, plus de 15 000 représentants de ces associations font pression sur les délégations officielles et trouvent des relais auprès des médias.

Ce sommet Nord-Sud pose le principe de l'égalité entre tous les hommes dans la jouissance de l'environnement.

L'agenda 21, programme organisé en quarante chapitres est adopté par 173 nations. Il constitue un plan global d'action reposant sur l'idée que l'humanité est à un tournant de son histoire : « Nous ne pouvons continuer avec les politiques actuelles qui perpétuent l'écart économique dans les pays et entre eux, qui augmentent la pauvreté, la faim, la maladie et l'analphabétisme dans le monde et qui causent la détérioration continue des écosystèmes dont nous dépendons pour survivre sur terre ».

Au cœur de cette énorme chantier et de ses diverses déclinaisons (les 27 principes de la déclaration sur l'environnement et le développement, déclarations sur la forêt et la désertification, conventions sur la biodiversité et le climat,...), le chapitre 28 de l'agenda 21 met en valeur le rôle des collectivités locales qui « jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable... » et qui devraient « instaurer un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité... ».

La conférence terminée, l'attente est grande de voir chaque Agenda 21 local donner lieu aux applications concrètes les plus larges...

Dix ans après Rio, le sommet de la Terre de Johannesburg s'est préparé dans un climat très pessimiste.

Les bilans dressés à cette occasion ont mis en évidence le peu de progrès réalisés sur les chantiers ouverts en 1992. Une littérature abondante converge vers l'idée d'urgence. Voilà bien une idée installée dans le temps. Les travaux du Club de Rome, de Stockholm, du rapport Brundtland, de Rio et de Johannesburg (pour ne prendre que les repères historiques de ce texte) l'ont tous déclinée. Nous aimons tellement nous faire peur !

Entre désespérance et optimisme raisonnable, chacun d'entre nous trouve des raisons de continuer le travail. Il nous reste un espoir en forme de paradoxe. Le génie humain a fait la preuve qu'il était capable du pire... ce faisant, il a fait la preuve qu'il était capable du meilleur.

Toutefois, il est à craindre que les pays développés occidentaux ne réduisent la résolution des problèmes communs qu'à un ensemble d'innovations technologiques (dont nous avons bien évidemment besoin) maîtrisées par les marchands et une technocratie mondiale construite à l'image des technocraties territorialisées que nous créons soit en empilant vers le haut, soit en décentralisant vers le bas.

Bien qu'affichée dans les principes de la déclaration de Rio et dans plusieurs chapitres de l'Agenda 21, la participation reste un terrain peu défriché. Les moyens mis en oeuvre pour innover dans ce domaine sont ridicules au regard des enjeux. Il est vrai que les moyens ne sont que l'expression d'une volonté. Existe-t-elle ?

C'est pourtant par la participation de tous et de chacun (responsabilité individuelle et collective) que nous pourrions assumer les conséquences d'une dimension humaine donnée à la croissance afin de transcender l'économie et la technologie ainsi que les conséquences du découplage entre croissance économique et consommation des ressources.



Prom'haies



*Introduction*



*Tables rondes*



*Ateliers*



*Synthèses*

# *Ateliers*

## **Atelier 1 - société : « La haie, bien privé, bien public : un enjeu de société ? »**

### **1 - Guillaume Benoît et Guy Mousset, Techniciens au Conseil Général d'Ile et Vilaine**

Texte non disponible

### **2 - Le Parc Rhénan Pamina, une association transfrontalière au service de la sauvegarde des paysages alluviaux en Alsace et dans le Pays de Bade : Le réseau PAMINA**

Le réseau PAMINA est une structure transfrontalière qui associe 3 arrondissements du nord de l'Alsace (Saverne, Haguenau, Wissembourg) et 8 Landkreiss (équivalent à l'arrondissement en Allemagne) dont 4 en Land Rhénanie Palatinat et 4 en Baden-Wurtemberg.

L'appellation PAMINA est dérivée du nom des 3 régions associées : PA pour Palatinat, MI pour Mittler Oberrhein et NA pour Nord Alsace.

La vocation du réseau PAMINA est de créer les conditions d'une véritable collaboration transfrontalière entre les 3 régions et d'ancrer cette collaboration dans le quotidien de ses habitants.

Pour fixer un ordre de grandeur, l'espace PAMINA couvre 6000 km<sup>2</sup> et concerne 1,4 millions d'habitants.

Le réseau PAMINA dispose de compétences multiples et intervient dans des domaines aussi divers que :

- l'aménagement du territoire ;
- le développement économique ;
- les transports ;
- le tourisme et la culture ;
- la protection de l'environnement.

Le réseau a également une mission de conseil et d'information aux particuliers, aux entreprises ainsi qu'aux services publics pour tous problèmes transfrontaliers, notamment en matière de législation.

#### **Le Parc Rhénan PAMINA**

Le Parc Rhénan est né d'une initiative des collectivités locales encouragée par le Réseau PAMINA. Le Parc est une association de droit privé regroupant 20 communes françaises et allemandes situées de part et d'autre du Rhin et fédérées autour d'un double objectif :

1. promouvoir la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel ;
2. développer un concept d'éco-tourisme transfrontalier respectueux de ce patrimoine.

Les berges du Rhin sont ponctuées de sites naturels prestigieux où l'eau et la terre, intimement mêlées, ont permis la survivance de structures forestières primitives ainsi que de véritables monuments vivants que sont les saules têtards.

Ces espaces sont fragiles et ont été parfois transformés ou dégradés par l'homme.

Le Parc Rhénan PAMINA a souhaité donner aux différentes actions pour la sauvegarde de ces milieux un cadre de projet à l'échelle européenne.

C'est dans cet esprit que le Parc Rhénan, avec le soutien du Staatliche Forstamt de Rastatt, de l'Office National des Forêts de Haguenau à développé et mis en oeuvre un véritable programme transfrontalier de gestion écologique des forêts alluviales, de restauration des biotopes altérés, de conservation des arbres remarquables et des paysages.

#### **Le saule têtard, emblème du Parc Rhénan et de la protection des forêts alluviales**

Le domaine boisé du Parc Rhéna n couvre environ 2000 ha de forêt alluviale enserrée par les nombreuses diff luences du Rhin.

Nous sommes en aval du dernier bief fluvial aménagé ; le fleuve n'est plus canalisé et les crues inondent encore régulièrement de vastes surfaces.

La fréquence des crues ainsi que la hauteur de la lame d'eau qui peut dépasser 2 mètres ont permis aux sites de conserver une dynamique écologique exceptionnelle.

L'enchevêtrement des anciens méandres du fleuve perpétue des paysages d'aspect deltaïque qui mêlent l'eau, la terre et des forêts entrecoupées de vastes prairies et roselières. Les courants du fleuve ont créé et modelé les terrains en accumulant de fragiles placages de sable ou de limon. Ces sols gorgés d'eau sont le support d'une végétation riche et luxuriante.

L'homme aussi a dû composer avec les caprices du fleuve comme en témoignent ces étranges forêts de petits arbres hirsutes : les saules têtards.

Contrairement à d'autres arbres où la forme noueuse et tortueuse est le fruit d'un caractère génétique, le saule dit têtard doit son aspect aux soins attentifs que lui prodigue l'homme.

Les jeunes saules étaient écimés à une hauteur de 1,50 mètres. Ces tailles pratiquées avec une périodicité variant généralement entre 1 à 10 ans provoquaient la formation d'un volumineux cal cicatriciel sur la partie sommitale du tronc.

Etymologiquement, le mot têtard est dérivé de tête, allusion à l'imposant bourrelet sphérique.

Cette technique de culture des saules est très ancienne et sa pratique pleine d'avantages :

- la récolte des rejets n'entravait pas la croissance du pied de l'arbre ni de ses puissantes racines qui protégeaient les bancs d'alluvions de l'érosion du fleuve ;

- après chaque récolte on était assuré de la repousse de l'arbre car les jeunes rejets perchés 1,50 mètres au-dessus du sol se trouvaient hors de portée des inondations et de l'appétit du gibier ou du bétail.

Autrefois cultivé et régulièrement taillé par les habitants des villages rhénans, le saule était une ressource providentielle pour l'économie rurale. La plupart des objets usuels et des outils agricoles d'alors étaient fabriqués à partir de son bois.

Après une saison de végétation, les rejets du saule forment des touffes denses de fins et souples scions. Récoltés à ce stade, ils étaient utilisables en vannerie pour confectionner des paniers, des nasses à poissons.

La récolte pouvait également être différée de 4 à 5 ans. Alors, de la touffe initiale de rejets seule subsistait une dizaine de brins de la grosseur d'une gaule. Ces brins appelés aussi "fascines" étaient très recherchés au 19ème siècle car auxiliaires indispensables des travaux de correction du Rhin. On pouvait les tresser entre des pieux profondément fichés dans le sol et édifier de véritables parois végétales capables de retenir la terre.

Une autre technique consistait à lier les fascines en fagots à l'intérieur desquels on plaçait de gros galets. Ces assemblages dénommés "saucissons" étaient ensuite coulés sans autre façon au pied de la digue à défendre.

Vers 15 ans les branches du saule atteignent un diamètre suffisant pour permettre à un habile artisan d'en façonner des sabots appréciés pour leur légèreté. Les branches trop noueuses pour être travaillées servaient de bois de chauffage.

Le saule, arbre de toutes les vertus, possédait également celle de guérir. Son écorce contient un composant naturel de l'aspirine et la pharmacopée traditionnelle en recommandait déjà l'usage sous la forme de tisanes ou de décoctions.

A l'image d'une arche de Noé, le saule têtard protège des inondations tout un petit monde animal et végétal. Les troncs caverneux sont une aubaine pour beaucoup de petits mammifères comme la fouine, la belette, le lérot qui y trouvent des niches hors d'atteinte des hautes eaux. Perché sur la tête du saule, le canard colvert peut couver en toute quiétude.

Les oiseaux ne sont d'ailleurs pas en reste. Au printemps, les troncs creux abritent les nichées des espèces cavernicoles comme la mésange bleue et le pic vert. Le merle et la grive musicienne affectionnent plutôt les branches pour y construire leur nid.

Après l'étêtage, les touffes denses et enchevêtrées de jeunes rejets offrent des refuges particulièrement appréciés des oiseaux insectivores qui y trouvent une nourriture abondante. Pour eux, le saule est un hôte de choix en raison des nombreuses espèces d'insectes qu'il abrite. Plusieurs années après, les jeunes rejets sont devenus de hautes et fortes branches au sommet desquelles les grands rapaces trouveront des postes de guet dominant la plaine. La tête des vieux têtards est suffisamment volumineuse et marquée de profonds plis pour retenir à chaque automne de fines particules organiques provenant de la décomposition des feuilles du saule. Avec le temps ces accumulations formeront un riche terreau sur lequel germeront les graines disséminées par le vent et les oiseaux. Le saule offre ainsi un substrat de survie à plus de 40 espèces végétales parmi lesquelles la violette, l'églantier, l'euphorbe. Ces espèces perchées sur la tête des saules sont le plus souvent des plantes qui ne tolèrent pas l'inondation ; sans la présence providentielle de ce substrat toujours hors d'eau, elles disparaîtraient des saulaies humides. Une telle association entre plantes est dite "épiphyte". Cette relation est dénuée de tout parasitisme. Le développement épiphyte profite particulièrement à une petite fougère, le polypode dont l'exubérante végétation confère aux saules têtards cet aspect si particulier.

Enfin en phase ultime les gros troncs de saule, creux et rongés par la pourriture continuent d'alimenter le cycle de la vie. Une multitude d'insectes, larves et champignons puisent dans son bois leur substance vitale.

Jadis choyés par les hommes, ces arbres magnifiques et les paysages qu'ils génèrent étaient menacés de disparition.

Le saule têtard ne peut conserver sa forme qu'au prix d'une pratique régulière de l'étêtage mais celle-ci est largement tombée en désuétude depuis 30 ans. Dépourvus d'intérêt économique, les saules têtards n'étaient plus entretenus ; ils développaient alors de hautes branches sans commune proportion avec la grosseur de leurs troncs et devenaient très sensibles aux accidents climatiques. Pliés, cassés ou déracinés par le poids de la neige ou la force du vent, les saules disparaissaient inexorablement des paysages alluviaux.

Mais cette forme d'arbre qui symbolise une synergie entre le milieu humide, une essence forestière adaptée et un mode de culture ancestral, méritait d'être perpétuée pour son intérêt écologique et paysager.

C'est pourquoi le Parc Rhénan PAMINA a choisi le saule têtard pour emblème de son action en faveur de la protection des milieux humides.

Le concept de gestion conservatoire des saulaies têtards développé par le Parc s'appuie sur une évaluation écologique et paysagère des saulaies et vise à créer les conditions d'une perspective gestionnaire qui permettent de perpétuer la tradition de l'étêtage. Il faut cependant retenir que toutes les saulaies ne pourront bénéficier d'une taille de rattrapage pour des raisons évidentes de coût.

Une priorité est donc donnée pour effectuer les tailles de rattrapage préférentiellement :

- dans les zones où le saule têtard constitue une trame paysagère forte ;
- pour conserver des vieux têtards qui par leur forme et leur dimension peuvent être considérés comme de véritables monuments vivants ;
- dans les zones où la conservation des saules têtards se justifie pour des raisons écologiques dans le but de préserver le cortège floristique et faunistique qui est habituellement associé à cette forme d'arbre ;
- des plantations de saules sont également encouragées afin d'assurer la pérennité de certains alignements d'arbres têtards qui présentent un fort intérêt paysager.

D'un point de vue technique, la réalisation d'une taille de rattrapage peut présenter des difficultés certaines pour l'ouvrier élagueur du fait du fort diamètre des branches à couper et de la nécessité de préserver au mieux la végétation épiphyte. Une fois les branches à terre une part importante du travail

va consister à les regrouper le long d'un chemin carrossable en vue de valoriser cette matière première sous la forme de bois-énergie. A cet effet, les branches stockées sont déchetées. Les copeaux de bois sont ensuite acheminés vers des chaufferies industrielles.

Pour fixer un ordre de grandeur quant au coût de ces tailles de rattrapage, le prix par arbre s'inscrit dans une fourchette allant de 75 à 200 €. Ce prix comprend la taille proprement dite, l'extraction des branches du site ainsi que le broyage et le transport des copeaux. Le traitement des produits de la taille (débardage, broyage, transport) représente environ 2/3 du coût de l'opération.

### **La renaturation des peupleraies**

Le programme du Parc Rhénan PAMINA en faveur de la protection des milieux humides comporte un second volet d'action dont l'objet est de promouvoir la renaturation de sites de grand intérêt écologique mais artificialisés par des lignicultures de peupliers.

En effet, d'importantes surfaces dont certaines étaient originellement des biotopes humides en état de roselières, de cariçaies ou de prairies ont été plantées de peupliers de culture au cours des 50 dernières années.

Le couvert souvent très dense de ces peupliers transforme inmanquablement les cortèges floristiques naturels et peut littéralement étouffer les cours d'eau et les mares phréatiques.

L'objectif de ces opérations de renaturation vise à éliminer les peupliers afin de dynamiser la végétation naturelle encore en place mais affaiblie par la présence des clones. Il peut s'agir de favoriser des strates herbacées de type cariçaies, roselières ou prairiales, mais aussi d'ouvrir l'espace à des formations arbustives ou ligneuses hautes composées d'essences autochtones diversifiées (chêne pédonculé, frêne, aulne, cornouiller sanguin, troène, fusain ...), mieux adaptées que les peupliers au contexte écologique et paysager dévolu aux sites alluviaux.

Mais les avantages de telles opérations ne s'arrêtent pas là :

- l'ouverture localisée des massifs de peupliers a aussi pour effet d'accroître le linéaire des lisières intra-forestières. Cette mesure est particulièrement favorable au développement de l'avifaune ;

- l'augmentation des surfaces en roselières a également un impact positif sur la qualité de l'eau, puisque cette végétation permet une meilleure rétention et filtration des eaux de crue ;

- enfin, la mise en lumière des anciens bras du Rhin encore en eau et des dépressions phréatiques favorise les poissons, les batraciens et les oiseaux d'eau.

Dans le cadre des travaux de renaturation, le coût de l'exploitation et du débardage des grumes de peuplier est entièrement à la charge des propriétaires forestiers. Seuls l'enlèvement et la valorisation des houppiers bénéficient d'une aide financière du Parc. En effet, ces produits représentent une masse importante de bois qui, si elle était abandonnée au sol, générerait considérablement l'entretien des nouvelles formations végétales avec le risque supplémentaire d'être reprise par les crues et de former des embâcles sur les bras d'eau ou de provoquer des atterrissements intempestifs dans les dépressions renaturées.

### **Le soutien de l'Union Européenne**

Le programme pour l'entretien des saulaies et la restauration écologique des boisements artificialisés élaboré par le Parc Rhénan PAMINA a fait l'objet d'une première tranche de réalisation entre 1996 et 2001 et aura permis au cours de ces 6 années d'entretenir ou de restaurer 170 hectares de boisements alluviaux.

L'ensemble des travaux mis en oeuvre représente un investissement de 485.000 euros.

Ce programme de gestion transfrontalière des forêts alluviales a reçu le soutien de l'Union Européenne qui participe au financement des travaux à hauteur de 50%. Le conseil Général du Bas-Rhin, la Région Alsace et le Régierungspräsidium de Karlsruhe assurent le cofinancement de

l'opération à hauteur de 30%. Les 20% restants sont pris en charge par le budget des communes forestières.

### **Favoriser le développement d'un tourisme respectueux du patrimoine naturel**

En guise de conclusion, rappelons que le Parc Rhénan PAMINA est chargé également d'assurer la promotion de ce patrimoine naturel. A cet effet, le Parc a mis au point un concept d'éco-tourisme transfrontalier respectueux des sites et de la nature qui s'appuie sur un réseau de 7 musées consacrés chacun à un thème précis ayant trait à la vie au bord du fleuve (batellerie, flottage du bois, écologie et paysages des sites alluviaux ....) et d'un centre d'initiation nature qui délivre aux visiteurs des informations spécifiques dans le domaine de la protection de la nature et de l'écologie. Ils sont reliés par des pistes cyclables jalonnées de 50 points d'information et d'observation où le promeneur pourra admirer les curiosités locales, la faune, la flore et les paysages.

Les visiteurs peuvent trouver toutes les informations utiles sur le Parc (plan, programme des animations et des sorties nature, lieux d'hébergement...) au centre d'information installé au musée du Ried à Rastatt-Ottersdorf.

Et si l'envie vous prend de découvrir les bords du Rhin, sa faune et sa flore, n'hésitez pas à contacter les responsables de l'animation du Parc qui seront heureux de vous accueillir.

Parc Rhénan PAMINA  
Riedmuseum  
Am Kirchplatz 6 und 8  
D-76437 RASTATT-OTTERS DORF

Tél./Fax : 00 49-7222-25 509  
E-mail : [info@pamina-rheinpark.org](mailto:info@pamina-rheinpark.org)

*Communication rédigée par :*

- **Pierre Schneider**  
Office National des Forêts  
2, route de Schirrhein  
67502 Hagenau Cedex
- **Heintz Wicht**  
Staatliches Forstamt Rastatt  
Bismarckstrasse 2a  
D 76437 Rastatt

Photos présentées :



Paysage des bords du Rhin à Lauterbourg



Le delta de la Sauer à Munchhausen



Ripisylve typique des anciens bras du fleuve (commune de Munchhausen)



Dépression humide avec carex en touradons (commune de Mothern)



Vieux saules têtards à l'aspect étrange et hirsute (cne de Mothern)



Saule têtard avec une grosse branche brisée par le vent (cne de Mothern)



Vieille saulaie : deuxième saison de végétation après taille (commune de Munchhausen)



Broyage des produits de taille et des cimes de peupliers (commune de Berg)

### 3 - Hélène Bizet, Paysagiste conseillère au CAUE 79 Présentation du diaporama : « la Haie et le Paysage »

Alors que l'on débat toujours sur la notion presque infinie de « Paysage », la confrontation directe de ces deux thèmes (la Haie et le Paysage) pourrait sembler provocatrice ou digne d'une fable de La Fontaine...

Or, la question est sérieuse puisque la Haie reste bien souvent évoquée comme l'un des principaux thèmes d'action sur le paysage, voire comme un paysage en puissance.

Si nous acceptons couramment de prendre la partie pour le tout, la figure de style ne devrait pas devenir un raccourci ambigu.

Ainsi, aborder les thèmes de la Haie et du Paysage revient à confronter un élément à un système complexe d'éléments. L'expression du paysage par le moyen d'un seul thème comporte le risque d'un monopole incomplet sur notre perception. Or, notre lecture, même quotidienne, du paysage ou de notre cadre de vie, devrait rester suffisamment globale afin d'enrichir la notion de « PROJET » et d'orienter pertinemment des actions sur l'aménagement du territoire.

L'approche qui est ici proposée cherche à replacer la « haie » dans son contexte paysager, sans revenir sur des notions d'écologie et de gestion déjà largement abordées dans les productions écrites :

### **La haie comme « plus petit dénominateur commun » du paysage**

Donner du sens à la Haie, à l'échelle d'un paysage, c'est déjà replacer ce « module » de forme variable dans un mode constructif également variable, le Bocage principalement. Apprécier l'organisation, la structure de ce bocage, à travers son parcellaire, son maillage, la disposition qu'il adopte en fonction d'une nature de sol, d'un relief, d'une répartition de l'habitat, d'un mode d'exploitation, et d'un réseau de voies de communications, c'est prendre conscience d'un territoire, de sa dimension physique (visible). Manque encore les dimensions affectives, sensibles et culturelles qui identifient également ce paysage.



### **La haie comme trait d'union entre divers paysages**

La haie constitue un enjeu qui dépasse la seule famille des « bocages ». Son utilisation aujourd'hui très diversifiée (en particulier sa composition floristique) lui donne une nouvelle importance : les haies sont aussi bien présentes en situation « urbaine » que dans nos campagnes. Ainsi, selon les essences qui la constituent, leur positionnement dans un contexte plus ou moins rural, elles permettent de spécifier ce dernier ou bien de le nier. En tant qu'éléments visuels de première importance, les haies sont devenues l'un des « matériaux » d'aménagement de notre cadre de vie et de nos paysages qu'il importe de maîtriser, tant dans leur aspect que dans leur mise en scène, afin de ne pas en faire un outil de banalisation.



### **La haie comme langage commun au service de notre cadre de vie**

La Haie s'inscrit dans notre paysage quotidien, et son utilisation devrait servir un projet commun, notre cadre de vie. Afin de lui donner du sens, au-delà du simple acte de « végétaliser » (à but environnemental ou esthétique), il s'agit de prendre conscience de la richesse de chaque paysage et d'observer ces derniers, dans leur logique de composition jusque dans les ingrédients (les essences végétales par exemple) qui lui donnent sa spécificité. Chaque paysage possède des ressources naturelles qui participent à son identification : les essences végétales indigènes font partie de ce patrimoine. Parmi l'immense choix de plantes proposé dans le commerce, il est nécessaire de distinguer les essences indigènes des essences exotiques et horticoles, afin d'établir un compromis judicieux (selon l'environnement) entre ces palettes végétales. Rappelons que les essences indigènes correspondent et participent à leur environnement et par cette logique, échappent à toute mode passagère ou phénomène de banalisation.

Ruraux et urbains, nous participons tous à la composition d'un paysage et cette simple conscience devrait se traduire par une certaine forme de responsabilité concernant la qualité de nos projets individuels (construction, jardin) et collectifs (espaces publics exemplaires).

Enfin, pour faire le lien avec le paysage, la haie sera largement présentée dans le diaporama qui suit, sous sa mise en scène la plus communément reconnue : le/les bocage(s) des Deux-Sèvres (notons toutefois que l'impact d'une haie, même relictuelle, dans un paysage de plaine prend une importance particulièrement forte).

### **Présentation des composants d'un paysage**

- relief (Géologie, pédologie, topographie) ;
- hydrologie (l'eau et son action sur le paysage : érosion et modelé selon la géologie et l'utilisation « humaine ») ;
- végétation « naturelle » (en fonction du climat, du sol, de l'exposition, de l'occupation humaine) ;
- villages et infrastructures (selon la configuration des données précédentes et la logique d'organisation de ses habitants, l'histoire et les techniques) ;
- l'occupation du sol (selon les ressources naturelles disponibles et la valorisation possible du

territoire) ;

- exemple du bocage ;
- dimension culturelle et sensible : une représentation artistique du paysage (représentation et forme d'appropriation).

Les dimensions culturelles, sensibles et affectives (appropriation d'un territoire par les hommes qui le façonnent) ainsi que l'image, voire l'esthétique (au sens de la composition d'un paysage), méritent de retrouver leur importance afin de compléter le sujet et de lui donner tout son sens.

## II - Diversité des paysages des Deux-Sèvres

**L'enjeu de la diversité des paysages** se rencontre dans l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire, quelle que soit son échelle (nationale, régionale, départementale, voire communale).

- à l'échelle de la France (extrait de l'atlas des paysages ruraux de France) ;
- à l'échelle de la région Poitou-Charentes (extrait de la Carte des paysages de Poitou-Charentes) ;
- à l'échelle du département des Deux-Sèvres (extrait de la carte des paysages de Poitou-Charentes) : présentation générale ; proportion plaines - bocages ; identification des 6 types de bocages du département.



### **Illustrations des 6 bocages Deux-Sévriens (terrains limono-argileux mésophiles)**

Ces paysages représentent 21% du territoire régional et environ 50% de celui des Deux-Sèvres. Les bocages des Deux-Sèvres se répartissent en 2 principaux ensembles géographiques + le bocage particulier de la plaine de Niort et du Marais Poitevin :

<i>Ensemble Nord</i> rattaché au Massif armoricain	<i>Ensemble Sud</i> rattaché au massif central (limousin)
Contreforts de la Gâtine Gâtine de Parthenay Bocage Bressuirais Entre plaine et Gâtine	Terres rouges du secteur bocager du Mellois
<b>Le Marais et la Bande bocagère de la plaine de Niort</b>	

*Le bloc nord* correspond à des roches granitiques et schisteuses, des substrats de nature plutôt acide. Les précipitations y sont importantes et le réseau hydrographique est particulièrement dense : on parle de « château d'eau » du département, bien que la sécheresse se fasse sentir en période estivale.

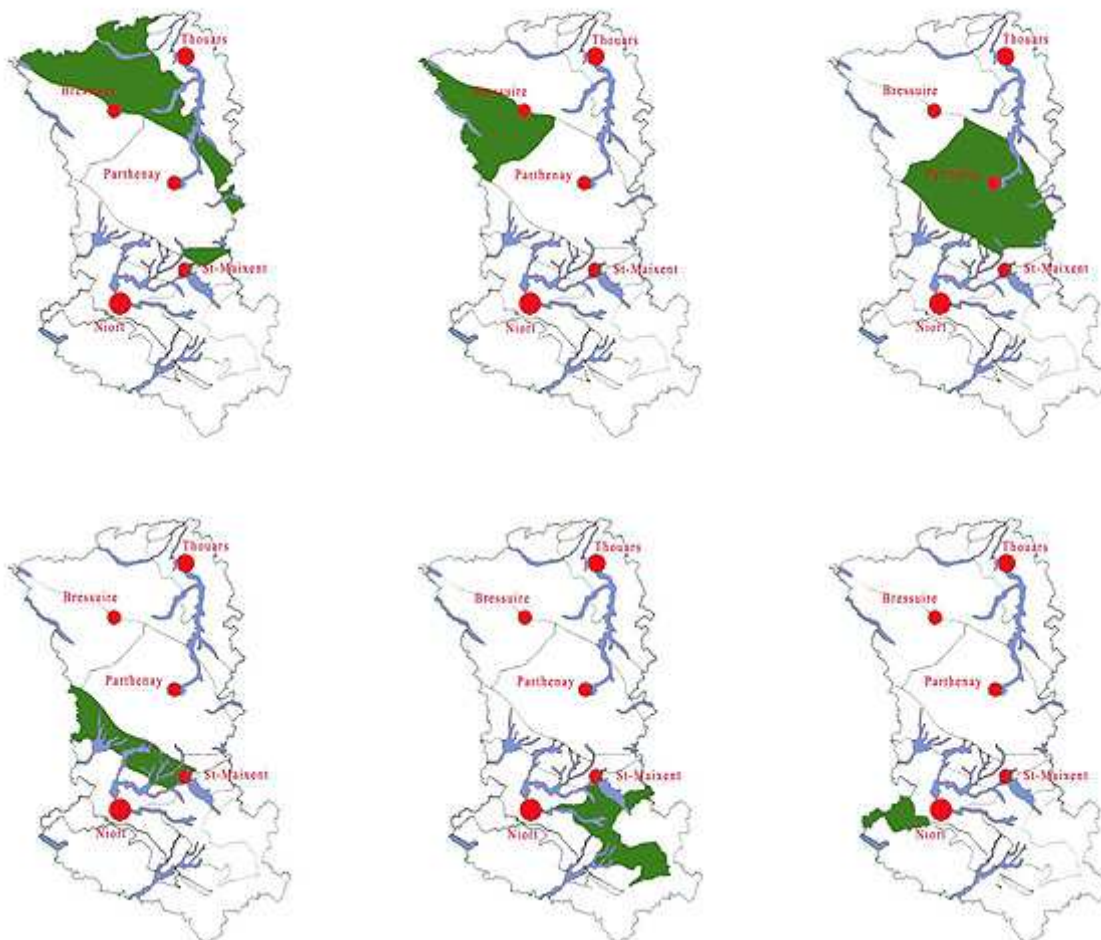
*Les terres rouges et la bande bocagère de Niort* correspondent à des roches calcaires et des marnes schistoïdes où la présence de l'eau se limite à un modeste réseau de rivières.

**Globalement, ces paysages se caractérisent** par un relief vallonné, parfois encaissé, où la végétation sous forme de bois, taillis et réseaux de haies (plus ou moins denses) joue un rôle identitaire prépondérant. Toutefois, le terme de bocage désigne des paysages bien distincts par : la géologie, le climat, l'hydrographie, le mode d'exploitation et la végétation... Ainsi, le chêne et l'aubépine dominent sur le bloc armoricain, le noyer et le châtaignier symbolisent le bloc mellois (en plus d'un important réseau de murets de pierres sèches : bocage lithique), et le frêne (autrefois l'orme et le cormier) pour le bocage lié au Marais Poitevin.



Le Marais constitue une exception en tant que zone humide dont la mise en valeur par l'homme (paysage artificiel : trame végétale relativement rigoureuse dans ses principes) permet un rapprochement avec le bocage.

### De la composition des bocages...



Le système de paysage du bocage correspond à un certain nombre de caractéristiques qu'il importe de connaître afin de pouvoir participer à sa composition, ou bien de créer et d'inventer dans le respect de ce type de paysage :

- des natures géologiques variées expliquant souvent les différences d'un bocage à l'autre (végétation dense des terres « gâtées » correspondant au massif granitique armoricain ; murets de pierres sèches du mellois correspondant à des roches calcaires) ;
- un réseau hydrographique également dépendant de la nature géologique : particulièrement important sur roche granitique, sous forme de petits cours d'eau et d'innombrables retenues d'eau, il se fait capricieux et parfois rare sur socle calcaire ;
- des routes principales souvent rectilignes (aménagées au XIXe siècle), reliant les principales villes et offrant à hauteur de crêtes, quelques vues lointaines ;
- des chemins creux, des fossés et des talus (marquant le relief existant) ;
- un habitat dispersé, correspondant à un paysage « morcelé » ;
- des parcelles cloisonnées par des haies et des bosquets d'arbres ;
- des arbres remarquables en situation isolée, à l'intérieur des parcelles ou plantés en des lieux précis en tant que « marqueurs du territoire » (croisements de chemin, coins de parcelles, proximité d'un calvaire...) ;
- des cortèges d'essences traduisant l'ensemble des paramètres climatiques, géologiques, pédologiques, topographiques, hydrographiques, propres à leur milieu ;

- une histoire, parfois aussi prégnante que le paysage, qui lui a servi de scène (rappelons le lien existant entre les bocages de la Gâtine et bressuirais et la chouannerie...).

### III - Les risques de la banalisation

#### **Diminution des haies bocagères**

Les bocages font partie des paysages dont les transformations restent étroitement liées aux évolutions du monde agricole et des techniques d'exploitation : l'agrandissement de la taille des parcelles provoquant la suppression d'un grand nombre de haies a parfois fait totalement disparaître le caractère bocager d'un paysage.

#### **Banalisation des paysages et augmentation des haies « ornementales »**

Cette profonde modification des paysages de bocage entretient un lien avec l'évolution de nos modes de vie : le mélange villes/campagnes s'effectue par un « retour » des « urbains » à un cadre de vie plus spacieux, plus naturel, plus ludique.

Ce phénomène de rurbanisation se traduit par une consommation accrue de l'espace, en particulier en périphéries des bourgs et des villes (lorsque ce n'est pas de manière sporadique et isolée). Il s'accompagne d'un nouveau vocabulaire (dont certaines haies ornementales font partie), provenant de références culturelles différentes, et utilise des procédés souvent source de banalisation (opérations de lotissements à but unique de commercialisation et constructions sur catalogues).

D'échelle nationale, cette tendance modifie chaque paysage avec le même vocabulaire, mais des impacts et des conséquences non équivalentes selon la sensibilité du paysage concerné.

Dans le cas des bocages, leur trame végétale souvent dense et leurs rares vues lointaines, garantissent une certaine « capacité d'absorption » des éléments de banalisation. Cette forme de tolérance tendrait à minimiser les risques latents (plus décriés en paysages ouverts, de plaines) d'une perte d'identité et de repères.

#### **Quels moyens d'actions ?**

Certes, l'agriculture représente le meilleur moyen d'action et de justification en faveur des paysages de bocage. Cependant, il serait naïf de lui faire porter seule la responsabilité d'un paysage par le biais de la conservation et de l'entretien des haies bocagères. Ce serait nier l'existence d'un métissage entre villes et campagnes et des enjeux désormais présents à l'échelle individuelle, à savoir celle de la parcelle.

De la qualité de tout projet de construction et d'aménagement d'un terrain (en particulier des limites entre espace public et privé) dépend l'ambiance globale des paysages de bocage et des paysages en général. A l'échelle de chaque hameau, bourg, village, ville... perdure cet enjeu lié au contact des zones construites avec la campagne : les nouveaux « fronts urbains ». La haie, comme outil d'aménagement de ces zones de transition, revêt une importance nouvelle qui repose donc sur chaque habitant et acteur d'un paysage donné (choix des essences, du volume et de l'implantation).

### IV - Un enjeu commun : notre cadre de vie

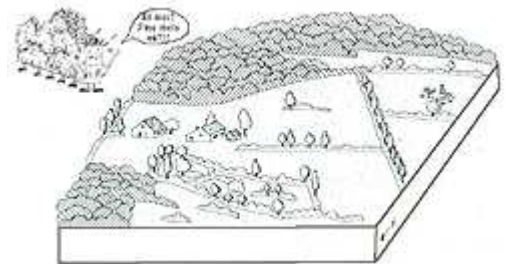
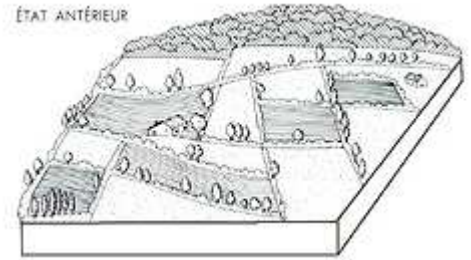
Le diaporama (cf. les photos qui illustrent cette intervention) conclut sur une méthode d'action basée sur la notion de projet : cette notion se traduit aussi bien en termes de planification que d'actions. Elle signifie essentiellement que tout acte nécessite une prise en considération du contexte dans lequel il s'inscrit, et des partenaires possibles.



L'utilisation du végétal, sous forme de haie, devrait faire appel à certaines connaissances :

- celles des espèces « locales » par distinction avec les essences « exotiques » ou « horticoles » ; (le choix des essences représente un projet en lui-même).
- celles de l'effet souhaité selon un contexte particulier (cloisonnement, camouflage, par la densité et la hauteur, ou transparence pour la lumière et la libre vue...);
- celle de l'usage souhaité (émondage, production fruitière, mise en scène ornementale...);
- celle du contexte général dans lequel l'acte de planter se réalise (ville, campagne, zone de transition...).

Enfin, à l'échelle d'une commune, d'une communauté de communes, d'un pays, d'un département ou d'une région, la notion de projet prend un sens d'autant plus important qu'il se doit de refléter l'intérêt commun.



### UN PROJET VAUT MIEUX QUE PLUSIEURS ACTIONS PONCTUELLES

Les actions au coup par coup ne permettent pas d'établir des liens et des échanges entre elles : la juxtaposition hasardeuse de ces actions créent difficilement un ensemble, un cadre de vie cohérent, un paysage...

Seule la prise en compte du contexte dans lequel se situe l'action envisagée, le besoin, permet d'élaborer un projet global prenant en compte des préoccupations « extérieures » qui lui apporteront plus de pertinence dans l'espace et sur une échelle de temps.

L'échelle départementale, l'intercommunalité, les Pays, les contrats d'agglomération, offrent l'opportunité de projets communs, de nouvelles pratiques de l'action territoriale

---

### Extrait de la Convention Européenne du Paysage

#### Art. 1 - Définitions

**"Paysages"** désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

**"Politique du paysage"** désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage.

**"Objectif de qualité paysagère"** désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques de leur cadre de vie.

**"Protection des paysages"** comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale, émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine.

**"Gestion des paysages"** comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales.

**"Aménagement des paysages"** comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages.

---

## Synthèse

De tout ceci ressort une exigence, une notion de responsabilité vis à vis du présent et de l'avenir, dont on peut penser qu'elle est assez généralement partagée. Néanmoins, il n'est pas certain qu'elles soient présentes à l'esprit de toutes celles et ceux dont l'action courante ou la réalisation de leurs projets, petits ou grands, entrent dans le champ de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage.

## 4 - Nicolas Gamache, étudiant au doctorat de géographie à l'Université de Poitiers et en aménagement à l'Université de Montréal

E-mail : nicolasgamache79@hotmail.com

### Intervention orale : la demande sociale de paysage : les enjeux de l'arbre et la haie - Etude des représentations d'habitants de la Gâtine Poitevine

Le but de mon intervention est de mener une réflexion qui doit prévaloir à l'action : connaître l'étendue du champ social et culturel qui se cache derrière le simple aspect technique dans l'approche de l'arbre et de la haie.

Mes propos envisageront l'arbre et la haie pour la symbolique qu'ils incarnent, pour les valeurs sociales dont ils sont porteurs, pour la dimension culturelle et pour l'identification au lieu qu'ils produisent. Je ne poserai pas la question écologique ou naturelle de la fonction de l'arbre et de la haie au cœur de ma réflexion, si ce n'est accessoirement parce que la demande sociale de paysage l'aura introduite.

L'arbre et la haie revêtent un caractère patrimonial par toutes ces valeurs emblématiques qu'ils véhiculent et se situent au cœur d'interrogations quant à la demande sociale de paysage. La haie par exemple ne représente pas seulement cette formation végétale qui s'offre aux yeux de l'observateur, mais retrace le vécu d'une communauté qui l'a érigée (par les défrichements ou les plantations), pour en faire un atout par diverses valorisations (bois de chauffage, coupe vent, délimitation parcellaire etc.). Si aujourd'hui les utilités qui incombaient à la haie sont remises en cause, elle est demeurée emblématique par un processus inconscient l'ayant fait passer d'objet d'usage à celui de décor ou de cadre de vie. Les générations passées se sont appropriées l'espace et ont transmis cet héritage culturel.

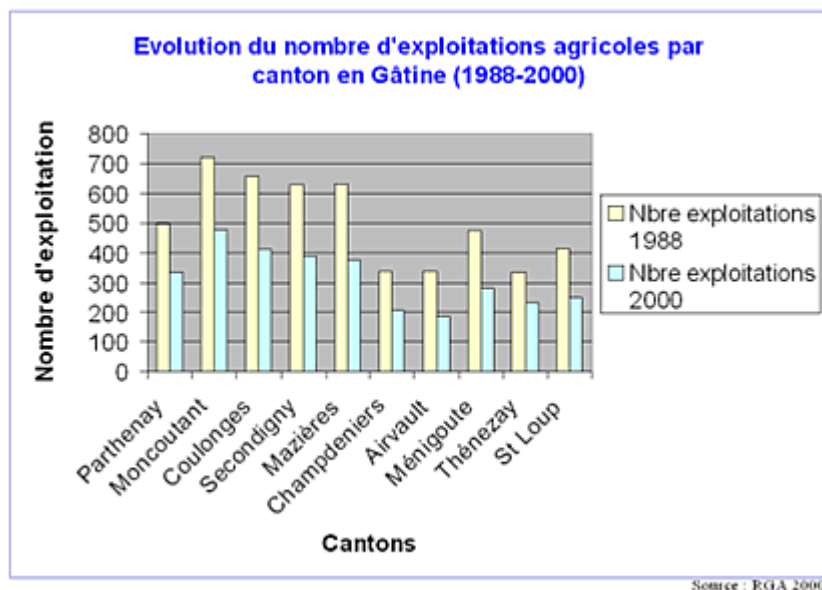
J'ai donc choisi d'étudier la Gâtine Poitevine pour comprendre ces phénomènes et apporter ma contribution à une réflexion sur ces enjeux. Je mène une étude comparative avec une région du Québec pour voir de quelle manière on appréhende le même type de problème outre-Atlantique et pour mettre en valeur toute l'importance de la dimension culturelle dans la façon d'analyser et de répondre à cette problématique mais je me limiterai à la Gâtine dans mon intervention.

#### Pourquoi la Gâtine ?

Parce que nous sommes en présence de paysage de vie, du quotidien, des paysages vernaculaires sans dimension éloquente. Mais ces paysages sont chargés d'un vécu et d'éléments pittoresques.

L'enjeu est donc de taille sur ce territoire qui voit poindre des transformations de ses paysages, réelles ou ressenties ; l'industrialisation agricole notamment se traduit par la baisse du nombre d'exploitations agricoles et son corollaire de conséquences (concentration des exploitations agricoles, baisse du nombre d'actifs dans le secteur de l'agriculture, restructurations foncières, agrandissement des surfaces d'exploitations, agrandissement des parcelles, nouveaux aménagements, etc.).

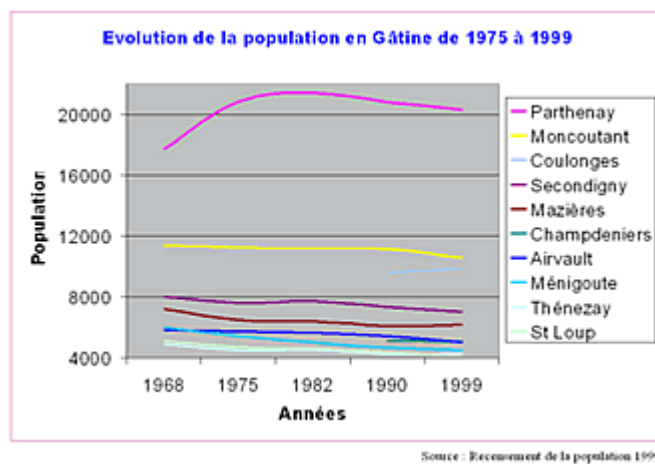




Ces transformations affectent les perceptions et représentations des habitants sacrifiant les symboles de leur lieu de vie : les haies et le bocage perdent du terrain et par suite on voit les chemins creux et autres repères paysagers forts disparaître.

En effet, la Gâtine vit les mobilités (sociales et spatiales) qui font émerger de nouvelles demandes, de nouveaux usages :

- premièrement, par l'arrivée des « néo-ruraux » qui ne font plus référence au lieu mais au mode de vie ;
- deuxièmement par une baisse démographique ;
- et troisièmement, par les changements de la structure socio-professionnelle (baisse prononcée du nombre d'agriculteurs dans la population active totale).



Les agriculteurs ne peuvent plus avoir l'entière maîtrise de la gestion du paysage du fait de leur démarche de plus en plus entrepreneuriale. Leur rôle tend à devenir moins clair, ils sont de moins en moins considérés comme étant les jardiniers de l'espace ; partager cet espace avec de nouveaux acteurs complexifie le rôle de chacun dans le système de gestion du paysage. Cette nouvelle organisation fait donc appel à deux logiques du paysage, qui d'ailleurs ne sont pas forcément contradictoires, et qui appellent à :

' d'une part, à de nouvelles formes de gestion et d'entretien du paysage à imaginer et de l'arbre et de la haie en particulier ;

' et d'autre part, de nouvelles perspectives quant aux dynamiques et projets à mettre en place pour réinventer le paysage face à ses nouvelles fonctions possibles.

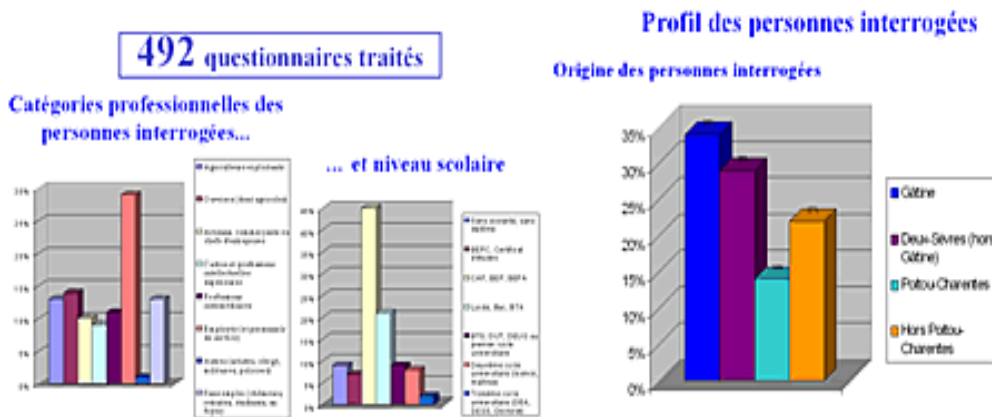
Ces logiques posent deux types de problèmes sur la manière d'aborder le paysage dans l'avenir par les politiques :

1 le premier problème est relatif à sa gestion (au sens large, incluant autant l'entretien que la mise en paysage), c'est à dire ce qui se réfère à la dimension matérielle du paysage ;

2 le 2ème problème est relatif au projet, soit à la demande sociale de paysage et tout ce qui s'y rattache : communication, sensibilisation, éducation, action etc., c'est à dire ce qui porte sur la nature immatérielle du paysage et ce qui véhicule du sens : la culture, l'identité, la patrimonialisation du paysage.

C'est par l'entrée de la demande sociale de paysage et préalablement par l'étude des représentations du paysage que je porterai une réflexion afin de discerner la manière dont se construisent l'appréhension puis l'appropriation du paysage.

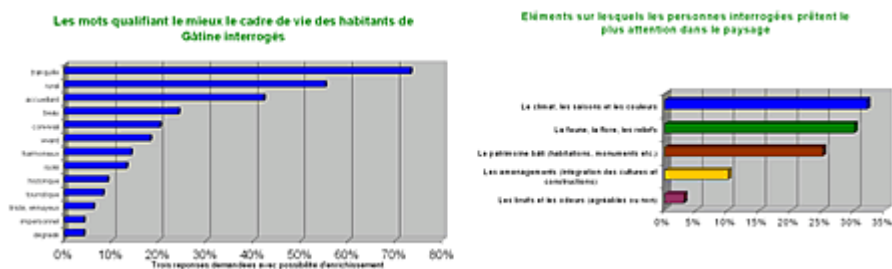
J'ai donc procédé à une enquête par questionnaire en interrogeant des habitants de Gâtine. J'ai pu traiter 492 questionnaires d'habitants de Gâtine. La population cible devait permettre la comparaison avec ma région d'étude du Québec, puisque c'est le souci de ma démarche. Ont été interrogées des personnes de la classe d'âge des actifs par le biais des collègues.



Ce questionnaire comprenait une série de questions de types diverses, tant fermées qu'ouvertes, portant sur les notions de paysage et d'identité (notamment dans leur définition et leur description), sur l'énoncé des attentes et sur la détermination des rôles des habitants dans l'action collective touchant ces notions...

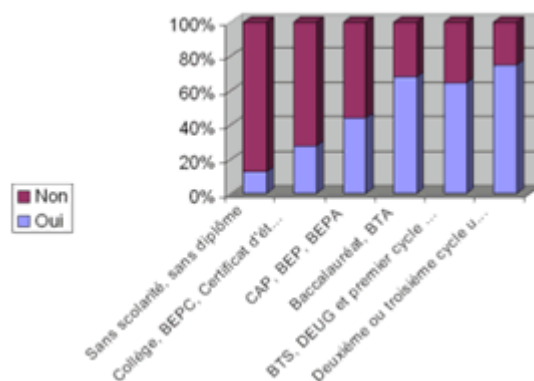
Je présenterai en premier lieu les résultats de cette enquête, puis l'interprétation de ces résultats en envisageant la demande sociale de paysage et la relation entre bien privé et bien public que représentent l'arbre et la haie.

Les résultats de l'enquête se présentent en trois points : la définition du paysage que les personnes interrogées m'ont donnée avec la place de l'arbre et de la haie, puis le jugement porté sur le paysage de leur lieu de vie avec la distinction de plusieurs types de discours qui s'opère et enfin le rôle de l'arbre et la haie dans la représentation de l'espace et leur assertion dans le paysage.



Le premier point qui ressort des réponses aux questionnaires porte donc sur la définition du terme "paysage". On retrouve les grandes catégories de définitions du terme : paysage qui fait appel au sensoriel, à l'artistique, au bien-être, au social (par l'harmonie, la diversité), à la permanence (culturelle) et à la sécurité, à la description du cadre de vie, à l'utilitaire et à l'usage etc., c'est à dire tout le vocabulaire qui réfère aux trois ordres du concept : ceux de nature, d'esthétique et d'humain (de culture et de social) et qui rejoignent ce qui a pu être décrit par Yves Luginbühl (Conseil National du Paysage en mai 2001) sur la demande sociale de paysage, ou encore par Bertrand Hervieu et Jean Viard (Au bonheur des campagnes et des provinces, 1996).

L'arbre et la haie sont des termes qui reviennent de manière récurrente dans tous ces types de définitions, sous plusieurs formes : parce qu'ils donnent du volume et de la couleur (verdure partout présente tel un océan végétal), par la sécurité et la pérennité qu'ils incarnent, pour le confort et le bien-être qu'ils procurent. Il ressort également que, via l'arbre et la haie, le paysage peut être qualifié de fermé, en raison du cloisonnement que produit le réseau de haies, mais il peut être apprécié pour la discrétion qu'il offre.



Je résumerai ici les grandes lignes des discours issus de l'enquête et quelques graphiques illustreront les réponses non développées aujourd'hui.

Un rapport s'établit entre paysage et identité dont l'arbre se fait le lien : s'il est décor, esthétique, il se rattache aussi à l'histoire locale. Plusieurs types de discours apparaissent :

- l'arbre et la haie sont convoités pour leur rôle environnemental, c'est à dire la dimension écologique, ou de nature et qui apparaît surtout les « néo-ruraux » ;
- ils sont aussi chargé d'affectivité, notamment chez les agriculteurs ou les « locaux ». Ils sont considérés comme un héritage du passé. Parfois, ils sont à ce titre dépréciés parce qu'ils ne sont plus utiles comme autrefois.

Quoi qu'il en soit, l'arbre et la haie sont plébiscités, directement ou par le biais d'autres éléments (la flore de manière générale par exemple).

Cette différenciation des discours s'opère selon les critères sociaux. En effet, la représentation du paysage et l'intégration de l'individu sont largement conditionnées par ces critères de mobilités spatiales et sociales. Inversement, l'intégration joue sur les perceptions du paysage.

Enfin, je demandais au terme du questionnaire des dessins ou cartes mentales du cadre de vie des personnes interrogées, ce qui a permis d'illustrer l'arbre et la haie en tant qu'éléments déterminants dans la façon de penser son lieu de vie. D'après ces dessins, trois raisons majeures sont toujours présentes quelle que soit la représentation dessinée, comme l'évoque Paul Claval dans sa « géographie culturelle » (1997) :

**Exemple de cartes mentales :**

**L'arbre et la haie présents autour du foyer**



**Un agriculteur d'Ardin**

**Un menuisier de Secondigny**

le paysage, l'arbre et la haie permettent de se repérer, de se reconnaître et de s'appropriier l'espace :  
• de se repérer : on nomme les lieux et les éléments de repère : la haie, l'arbre. (29) Ils structurent l'espace mais aussi la pensée, la façon de voir le monde ;



**Se repérer**

**Structuration du lieu par la dénomination et la planification des objets**

**Champeaux, une secrétaire**

**Clessé, une coupeuse**



## *Se repérer*

**Paysage concis : repérage des éléments patrimoniaux (l'arbre et la haie... et le chiron)**



**Neuvy-Bouin, une agricultrice**



**Amailloux, un responsable qualité**

- de se reconnaître : l'arbre et la haie circonscissent l'espace métrique et l'espace mental et fabriquent le lieu où l'individu se reconnaît et reconnaît la communauté à laquelle il adhère.



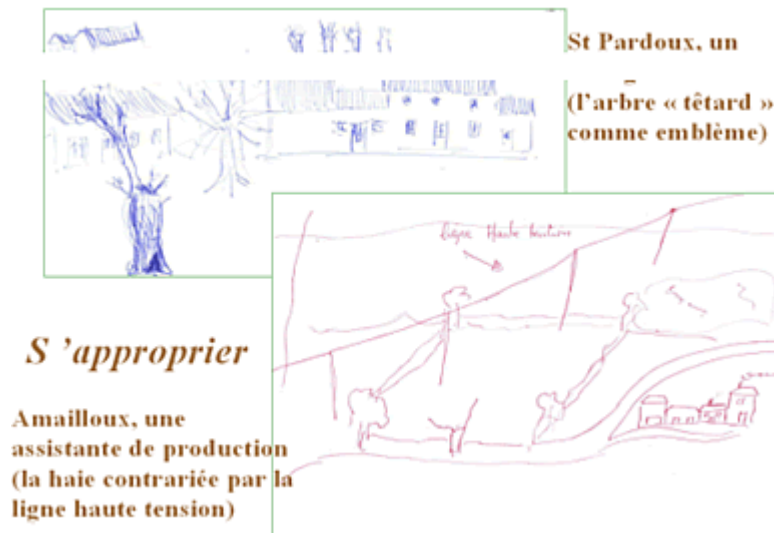
**Gourgé, un enseignant**

**Mazières en G., un enseignant**



## *Se reconnaître*

**Paysages précis :  
.. . . . .  
forêt... rien ne manque**



### Quelles interprétations peut-on tirer de ces résultats sur la signification en terme de demande sociale de paysage via l'arbre et la haie ?

Pour cet exposé, il ne s'agira pas pour moi d'apporter des éléments de réponses en matière d'aménagement ou de réglementation mais de développer un outil appréhendant les relations immatérielles des hommes, des sociétés, aux matérialités du milieu.

Comme je l'ai dit précédemment, l'arbre et la haie sont au coeur des conflits ou de « discordances » selon l'expression de Chassagne (l'Espace Géographique 3, 1996) au sein de la sphère d'acteurs du paysage : différents usages, différentes pratiques, différences d'intérêts.

Et ce qui nous amène à être ensemble pour cet atelier touche à ces conflits : la haie, bien privé, bien public ? Je ne m'arrêterai pas à la définition juridique du bien, privé ou public. Je ne considérerai pas le bien privé comme une chose que l'on détient par la propriété matérielle, mais comme ce qui structure l'espace de l'individu, l'espace intérieur, comme nous l'aurons montré les cartes mentales : l'arbre dans le champ du voisin, s'il est sa propriété, m'est aussi privé parce qu'il structure ma façon de penser le lieu et structure mon espace intérieur, c'est le phénomène d'appropriation de l'espace. Il en va de même pour le bien public, où l'arbre et la haie qui sont communs à un groupe en un lieu, structurent l'espace et permet par la reconnaissance en une forme particulière de structuration, de constituer un bien collectif instituant ainsi le groupe en communauté. L'entretien d'une haie par un organisme public, s'effectue certes pour maintenir le territoire en état de propreté etc., mais revêt aussi et surtout un caractère social : en entretenant le paysage, on entretient une certaine cohésion du groupe autour de repères identitaires. Lorsque vous tondez la pelouse chez vous, vous le faites pour des raisons de confort, de propreté etc., mais aussi par respect à l'égard du voisinage et pour rester en conformité avec une certaine image que l'on a de ce que doit être un jardin (conditionnement culturel et social).

Mes perspectives de recherches vont dans la suite logique de la problématique que je vous ai exposée : il s'agira de déterminer les changements objectifs du paysage pour établir la correspondance entre modification du paysage et représentation afin d'ajuster la réponse à la demande sociale.

### Conclusion

Par cette étude, je cherche à connaître comment le paysage est appréhéné par ses habitants afin d'élaborer un plan d'action en aménagement. En effet, le paysage inspire la permanence, la continuité historique entre les éléments naturels et les hommes dans une harmonie guidant la confiance de chacun en un avenir commun serein. Mais le paysage s'il s'accorde avec cette permanence n'est pas pour autant détaché des réalités sociales de la société.

## Entretien de la haie, entretien d'une identité ?



La crainte la plus dévoilée est celle supposant qu'une société qui n'assume plus sa culture, soit qu'elle ne perde pas, soit qu'elle ne crée plus (non renouvellement) et qui voit ce qui forge son identité propre s'effacer. Cette société risque de ne plus être en mesure de considérer le paysage, par nature l'émanation de cette singularité identitaire au territoire, comme vecteur à la cohésion communautaire. Les symboles et repères du paysage, comme l'arbre et la haie, ne sont alors plus considérés comme des outils de développement local : on peut assister ainsi à l'exploitation de l'espace dés-approprié pour en faire un produit supportant une activité sans lien avec le milieu dans lequel elle s'inscrit. L'espace n'est plus que le support à un « tourisme hors sol » par exemple, où le paysage n'est plus qu'un cadre vidé de l'affectivité et de l'essence culturelle qui étaient siennes ; les activités traditionnelles déclinent alors. Ainsi, dans ce cas, la demande sociale en paysage change et diffère de celle attachée ou héritée de l'identité culturelle.

L'enjeu consiste dans un contexte de recomposition sociale des milieux, à intégrer les populations aux processus de décisions afin de développer un projet commun qui puisse fédérer les intérêts divers, tant dans la production de paysage que dans son utilisation.

L'idée communément entendue est souvent celle d'un retour aux pratiques sages des anciens pour ne pas perturber les équilibres voulus par Dame Nature. Mais ce serait simplifier le problème de l'exploitation des milieux et oublier les nouvelles données dont j'ai pu faire mention. Peut-être doit-on mener une autre réflexion qui raisonnerait sur la prise en compte des potentialités d'un territoire, notamment celles relatives à la sphère sociale du paysage, plutôt que de s'obstiner à faire appel au seul déterminisme physique ou écologique. Une voie nouvelle serait de considérer les rapports de l'homme à son environnement passant par l'équilibre des relations au sein des communautés et investissant les valeurs identitaires et culturelles des milieux.

Le paysage est profondément social, derrière l'arbre ne se cache pas seulement la forêt mais aussi les hommes...

### **Atelier 2 - économique : « Impacts économiques : concilier court terme et long terme »**

#### **1 - Jean Michel Rayne, Conseiller forestier à la Chambre d'agriculture des Alpes Maritimes**

##### **1. Présentation du Champsaur**

- le Champsaur est situé dans les Alpes du Sud au Nord du Département 05 ;
- les vallées sont situées à l'étage montagnard de 1 000 à 3 500 m pour « l'Olan » ;

- le climat est montagnard avec grosse influence méditerranéenne (sec l'été) ;
- la superficie du bocage est voisine de 100 Km<sup>2</sup> ;
- le Bocage lui s'étend entre 1 000 et 1 400 m d'altitude (au dessus on trouve des landes et forêt puis des alpages).

Les particularités :

- Avant il existait un grand réseau d'irrigation par gravité (canaux) qui se superpose au réseau de haies. Il est de nos jours abandonné en grande partie.
- Grâce au bocage qui protège du vent et à l'irrigation les agriculteurs ont pu avoir des cultures plus riches et ont donc développé l'élevage bovin (80% production de lait de la région PACA) dans ces deux petites vallées (12 000 bovins).

## 2. Bocage

Histoire :

- Le bocage a toujours varié en importance au fil des siècles.
- Vers 1800 / 1830 la population atteint son maximum et on arrive à une surexploitation du milieu, du surpâturage et de gros problèmes d'érosion (la haie est alors la seule ressource en bois).
- En 1860 l'Exode rural et la création du RTM (Service de Restauration des Terrains en Montagne) permettent de mettre en place deux mesures de protection : l'expropriation suivie souvent du reboisement des terrains et la mise en défens de pâturages communaux et privés.
- Depuis, le taux de boisement est largement remonté. Il est voisin de 30% et le nombre d'exploitations n'a cessé de diminuer.

Bocage de nos jours :

- Il est composé à 80% de frênes car cette essence, largement favorisée autrefois, donne du bois de feux, du fourrage « la feuille », et des Fagots (four à pain). Mais on trouve aussi des chênes (versant sud), hêtres (versant Nord), peupliers, saules et aulnes dans les zones humides.
- Le sous étage est très varié.
- Ces haies sont très riches (nombreuses études) car on recense 70 espèces ligneuses, 80 espèces d'oiseaux nicheurs et 90 espèces de papillons.
- Cette richesse est très protégée car on se trouve en zone périphérique du Parc National des Ecrins et en présence de ZNIEFF, ZICO et Zone Natua 2000.

Si on regarde les haies de plus près et avec l'oeil du forestier et de l'agriculteur on s'aperçoit :

- qu'il n'y a plus d'entretien et que le plus grand danger qui menace le bocage et le non entretien et pas les remembrements ;
- que les haies gagnent en largeur ;
- que certaines petites parcelles se boisent naturellement.

Les Raisons principales : les agriculteurs n'ont plus le temps de s'occuper de leurs haies. Ils ne se chauffent presque plus au bois et n'ont plus d'intérêt direct dans l'entretien du bocage. Mais aussi 70% des terrains appartiennent à des non-agriculteurs et les bois étant exclus des statuts du fermage, il est souvent difficile de mobiliser les propriétaires citadins.

## 3. Opérations engagés

Suite aux différentes études des universités de Grenoble, Aix sous la compétence du PNE, une volonté est née de faire quelque chose pour sauvegarder ce bocage.

Les MAE, semblaient en 1997 bien adaptées à la problématique du maintien du bocage avec 5 objectifs :

1. maintien du Bocage et de la biodiversité ;
2. motiver les agriculteurs pour son entretien ;
3. conserver la valeur patrimoniale du Bocage ;
4. inciter à la restructuration de zone ou le maillage. avait disparu ;
5. protéger les zones humides.

Au départ, les scientifiques ont proposé un cahier des charges très contraignant et inapplicable en l'état. Nous leur avons expliqué qu'en l'état personne ou presque ne souscrirait aux mesures. Suite aux discussions entre partenaires Parc National, Chambre d'Agriculture, DDAF, élus locaux, ..., le cahier des charges a été modifié de façon à le rendre acceptable.

Il fut adopté par le « comité STAR » de Bruxelles au printemps 1999 et les opérations d'animation ont débuté à l'automne 1999 pour se terminer au printemps 2000 (pour des raisons de calendriers CTE), soit 6 mois d'animation.

Dans le même temps le programme (CEE) « Leader » a démarré avec l'opération « Bourse au bois » (aide et mise en valeur des bois du bocage) confiée par le Parc National des Ecrins à la Chambre d'Agriculture 05.

Puis le programme Leader 2 en coopération avec la vallée du « Virgental » en Autriche qui comprenait plusieurs actions :

- suivi scientifique (réalisé par le Parc National des Ecrins) ;
- réalisation d'une exposition et d'un film (réalisé par le Parc National des Ecrins) ;
- réalisation d'un parcours de découverte et d'interprétation du bocage (Chambre d'Agriculture 05) ;
- mobilité des acteurs locaux (ADFPA 05 = Organisme de formation).

### **Bocage du Champsaur Valgaudemar - Mesures Agri-Environnementales et Bourse au Bois - Compte-rendu d'activité**

Les comptes rendus des opérations « Bourse au Environnementales » sont réalisés ensemble. En effet intimement liées et ont été réalisées en même temps. Grâce à l'action « Bourse au bois » l'opération MAE a été un succès.

#### **1. Les chiffres clefs**

Début de l'opération : novembre 1999.

Plus de 100 agriculteurs contactés.

84 diagnostics détaillés réalisés.

Plus de 140 Km de haies existantes vont faire l'objet de travaux.

**MAE 1** : 9,5 km entretien et régénération

**MAE 2** : 125 km taille latérale

**MAE 3** : 8 km émondage

(ces chiffres peuvent légèrement varier lors de la signature des contrats)

7 Km de haies vont être plantées.

#### **2. Les différentes actions (MAE Mesures Agri-Environnementales)**

Dans le cadre de ces MAE, 7 actions étaient proposées aux agriculteurs.

L'entretien des haies était possible au travers de 3 actions. Par ailleurs, la création de nouvelles haies, la protection des zones humides et la lutte contre l'embroussaillage des parcelles bocagères étaient aussi incluses dans ce programme.

Ces travaux se répartissent sur 22 communes. Ils sont plus concentrés sur la rive droite de part et d'autre de la commune de St-Bonnet, ce qui correspond à la zone agricole la plus dynamique de Champsaur.

*Entretien et régénération de la haie / MAE N°1 : 9 555 m.*

Cette opération a pour but l'amélioration et le renouvellement de la haie. Elle est nécessaire pour assurer une évolution optimale et la pérennité de la haie.

Les travaux qui sont prévus ne peuvent être effectués que de façon manuelle.

C'est pour cela que le linéaire prévu est loin d'être négligeable.

*Emondage de la haie / MAE N°4 : 8 150 m.*

Ici, il s'agit d'exploiter la haie comme on le faisait autrefois : exploitation des arbres matures, et exploitation des branchages des arbres restants pour fournir du feuillage au bétail.

On remarque que ces travaux, totalement manuels et pas toujours faciles, ont été choisis par plus de 25 agriculteurs, et sur une longueur importante. Ceci témoigne d'un attachement à un savoir faire traditionnel et à une certaine qualité de travail.

*Taille latérale de la haie / MAE N°2 : 125 200 m.*

La taille latérale consiste uniquement à contenir la haie en largeur.

Cette opération connaît un vif succès pour 2 principales raisons :

- elle est mécanisable dans bons nombres de cas et par conséquent peu contraignante en temps pour les agriculteurs ;
- c'est la solution la plus pratique pour toutes les haies qui se situent sur des terrains loués (les bois sont exclus du statut du fermage).

*Plantation de haie / MAE N°5 : 7 218 m.*

Il agriculteurs vont planter des haies. La plupart de ces plantations sont de faible importance et elles ont pour but de prolonger le maillage existant pour protéger bêtes et bâtiments des vents dominants.

*Lutte contre l'embroussaillage / MAE N°3 : envi ron 30 ha.*

Certaines parcelles du bocage, utilisées en parcours, sont sujettes à l'envahissement par les prunelliers et autres ligneux. Le but est de stopper l'embroussaillage pour éviter de voir ces parties de bocage, se transformer en forêt.

Peu de surfaces sont concernées. En effet cette, mesure doit obligatoirement être cumulée avec l'entretien de la haie qui n'est pas facile dans les parcs ( pente interdisant la mécanisation, arbres souvent chétifs, clôtures fixes à démonter, ...).

Dans beaucoup de cas, les parcelles qui seraient intéressantes à débroussailler sont situées en limite forestière (zone non éligible aux MAE).

*Protection des zones humides / MAE N°6 : environ 4 2 ha*

Cette mesure est essentiellement conservatoire. Il s'agit de protéger les sagnes, roselières, ... en appliquant des mesures simples de gestion. Dans certains cas, comme les serves, des travaux de réhabilitation sont prévus.

Le succès de cette mesure est dû en grande partie à la sensibilisation lors des rencontres sur le terrain.

Le Parc National des Ecrins a réalisé pour cette action des diagnostics par parcelle chez 31 agriculteurs.

### **3. Le diagnostic des haies (Opération « Bourse au bois »)**

Les diagnostics de haies ont été réalisés avec le concours du CRPF .

Diagnostics CRPF : 17 ;

diagnostics Chambre d'Agriculture : 67 ;

total : 84 diagnostics.

Cette opération représente plus de 100 journées de travail : entre 1 et 1,5 jours/Technicien/Diagnostic.

Lors de la visite sur le terrain avec l'agriculteur :

présentation des 6 actions proposées par les MAE.

- explication des différents points du cahier des charges ;
- sensibilisation et vulgarisation à l'entretien et à la régénération de la haie ;
- visite des haies ;
- discussions et choix des mesures ;
- mesure de la longueur des haies ;
- présentation de l'opération « Bourse au bois » ;
- calcul économique succinct ;
- extension des discussions sur les bois et forêts ;
- repérage sur les plans cadastraux des parcelles concernées.

Au bureau :

- réalisation d'un diagnostic détaillé par parcelle ou groupe de parcelles ;

- situation précise des haies sur les plans cadastraux ;
- situation précise des haies sur les plans topographiques (1/25 000) ;
- calcul des indemnités ;
- envoi des plans cadastraux et des plans de situation des zones humides au PNE afin qu'il puisse réaliser le diagnostic.

Le diagnostic est une étape obligatoire pour le bon fonctionnement des MAE. Le contact direct et en grandeur nature avec les agriculteurs (on visite leurs propres haies) permet une bonne compréhension du cahier des charges. Le document écrit, peut à tout moment, durant les 5 ans du contrat être consulté par l'agriculteur et le renseigner sur les opérations à réaliser et leur calendrier.

Lors des visites, des contacts ont été pris avec des agriculteurs voisins ou déjà rencontrés par le passé. 30% des diagnostics réalisés proviennent de l'animation directe par les 2 techniciens forestiers.

#### **4. Démonstration de taille mécanique**

Cette démonstration s'est déroulée le 9 mars 2000 à St-Laurent-du-Cros, 17 personnes étaient présentes dont la moitié sont des agriculteurs qui ont souscrit des MAE.

Objet principal :

- fonctionnement en direct du lamier et de l'épareuse dans les règles fixées par le cahier des charges des MAE ;
- coûts des différents matériels ;
- le rappel des différentes MAE.

#### **5. La mise en vente de bois (Opération « Bourse au bois »)**

Cette opération à plusieurs objectifs :

- faire exploiter les haies en vendant le bois à des exploitants forestiers ;
- acquérir des références pour la vente de ce type de bois ;
- démontrer que la haie donne des produits commercialisables ;
- démontrer qu'il est possible de vendre du bois des haies à des exploitants forestiers dans des conditions acceptables ( peu de dégâts au champ, paiement assuré, remise en état des lieux, respect du cahier des charges MAE, ...)

Les opérations de vente de bois ont débuté dès le printemps 2000.

La plupart des lots de bois ont été vendus à 105 Frs/m<sup>3</sup> en moyenne (3 lots seront proposés à la vente en 2001). 7 exploitants différents ont acheté du bois des haies. Ceci confirme que la demande de la filière bois de chauffage et grumes de qualité est réelle.

Il ressort aussi que peu d'agriculteurs sont intéressés par la vente de leur bois.

D'ailleurs, la plupart des personnes volontaires avaient toutes, par le passé, eu recours aux services « Forêt Privée » pour vendre du bois de leur forêt.

Ceci s'explique :

- par expérience et comparaison avec la forêt privée, il est difficile de convaincre les gens à vendre du bois: Ce n'est qu'après 4 ou 5 ans de présence et de contacts divers que les ventes de bois de forêt privée dans le Champsaur sont arrivées à un volume annuel significatif. Il est difficile d'obtenir des résultats en 6 mois ;
- beaucoup de personnes ne font pas confiance aux exploitants forestiers. Malgré l'assurance d'être payer, il subsiste une crainte supplémentaire par rapport à la forêt: En effet l'exploitation des haies se fait à travers les champs et beaucoup ont peur de les voir abîmés par le passage des tracteurs forestiers ;
- la tempête qui a ravagé les forêts françaises en décembre 1999 a été très médiatisée. Tout le monde pense que les cours des bois se sont écroulés et qu'il ne faut pas vendre pour l'instant. En réalité, le cours du bois de chauffage sur pied dans les Hautes Alpes n'a pas été touché.

#### **6. Marquage des bois à abattre (Opération « Bourse au bois »)**

Les agriculteurs qui ont souscrit des mesures 1 et 4 (exploitation de bois de la haie) vont pour la plupart exploiter eux mêmes leurs haies et utiliser le bois pour leurs besoins personnels.

Grâce à l'opération « Bourse au bois », les deux techniciens de « La Forêt Privée », CRPF et Chambre d'Agriculture, peuvent aller aider les agriculteurs à désigner les arbres à abattre. Ils sont

alors sur de pouvoir exploiter leurs haies dans le respect du cahier des charges de la MAE. Cette nouvelle visite sur le terrain, permet aussi la vulgarisation de l'exploitation rationnelle des haies.

## **7. Les plantations**

Pour tous les agriculteurs concernés, une réunion sur le terrain a été réalisée le 26 juillet 2000. En 1999, une haie de référence a été plantée avec le concours du CRPF. Elle a permis de réaliser un document qui sera remis à tous les candidats à la plantation. En effet, les chiffres et techniques de la littérature existante ne pouvaient pas être totalement utilisés pour la plantation de haies en altitude.

## **8. Vulgarisation**

Cette opération a suscité l'intérêt de personnes venues en visite dans les Hautes Alpes. Deux journées de vulgarisation sur ces opérations ont été organisées au profit :

- de 30 élèves de BTS 2 « Option Production Forestière » de l'Ecole Forestière de Mirecourt (Vosges) ;
- de 50 propriétaires du Groupement des sylviculteurs et du Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Ain.

Ces personnes ont été très intéressés par l'historique du bocage, les différentes mesures, la valorisation des haies et la façon dont les programmes MAE et Leader ont été très proches des réalités du territoire du Champsaur.

La haie de référence a aussi fait l'objet de discussions lors de ces tournées.

Deux journées d'information sur les thèmes de la haie et des zones humides s'adressant aux propriétaires forestiers de PACA et au grand public sont programmées pour le printemps 2001.

## **9. Conclusion**

Autrefois le bocage était entretenu car il était indispensable à la survie des agriculteurs. De nos jours, il est le plus souvent une charge supplémentaire pour les exploitants.

Ce maillage de haies est remarquable et apprécié par tous. Il ne sera conservé que s'il s'adapte à l'agriculture moderne, et dans la mesure où les agriculteurs seront aidés pour l'entretenir de façon régulière.

### ***MAE (Mesures Agri-Environnementales)***

En six mois de travail, ces MAE ont connu un vif succès. Cependant, l'enveloppe prévue pour les travaux n'a pas été consommée : environ 1,7 millions de francs prévus sur 4 millions de francs disponibles.

Il serait intéressant de pouvoir, comme pour la plupart des MAE, prolonger la durée de souscription pour les agriculteurs. L'animation et les diagnostics devront être dans un même temps poursuivis.

### ***Opération Bourse et Bois***

Cette opération est nécessaire pour le bon fonctionnement des MAE. En effet, sans l'opération « diagnostic et marquage des bois à abattre », la mise en place des MAE n'aurait vraisemblablement pas pu être possible.

L'entretien et la création de haies sont retenus et s'est étendu à l'ensemble du département dans le cadre des CTE. Il semble donc nécessaire de pouvoir réaliser des diagnostics du même type pour les CTE et de prévoir le financement de ces diagnostics (environ 2 500 Francs/diagnostic).

Les cahiers des charges des MAE engagent les agriculteurs à renouveler et à valoriser leurs haies. Ils sont bien adaptés au haies des Hautes-Alpes et devraient servir de modèle pour la mise en place des actions sur les haies dans le cadre des CTE.

### ***Perspective***

Lors des « visites diagnostics », on s'est aperçu que les haies qui n'ont pas fait l'objet d'entretien depuis longtemps appartiennent souvent à des propriétaires non agriculteurs qui louent ou font entretenir leurs parcelles. Dans le cadre des terrains qui sont effectivement loués, la mise à disposition des parties boisées (les haies) n'est pas prévue et reste de la prérogative du propriétaire. Dans le cas où les propriétaires ne réalisent aucune coupe de bois, il n'est pas facile pour les agriculteurs d'aller convaincre leur bailleur d'exploiter du bois et de fait d'entretenir la haie. Ce qui est inquiétant, c'est que de plus en plus de terrains bocagers vont devenir propriété de non-agriculteurs et que le phénomène de non entretien des haies risque de s'accroître.

Il faudrait, continuer une opération type « Bourse au bois » en direction des propriétaires non exploitant de façon à les inciter à entretenir et renouveler leurs haies et de ce fait rendre service à l'agriculture et à la collectivité.

## **2 - Fabien Liagre, AGROOF développement, APCA**

Intervention en images - fichier en format PDF.

## **3 - Christian Dufrent, Responsable Bois énergie, ADEME Poitou-Charentes**

Texte non disponible

## **Atelier 3 - environnement : « Utilité écologique ; une nouvelle approche ? »**

### **1 - Jacky Aubineau, Conseiller à l'ONCFS**

Texte non disponible

### **2 - Michel BOUTEAUD, Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes :**

Programme expérimental de plantation et de restauration de haies avec des végétaux d'origine locale par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

#### **I - Une démarche qualité du Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes**

##### **I-1. Le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes**

Association créée en 1993, le Conservatoire d'espaces naturels est une structure partenariale. Il est composé et dirigé par des représentants des collectivités territoriales, de l'agriculture, de la forêt, de la chasse et de la pêche, de la protection de la nature, ainsi que des adhérents directs.

Un conseil scientifique et technique de 15 personnes, spécialistes des sciences de la vie et des techniques de gestion des milieux naturels, est consulté sur les dossiers d'intervention et de gestion des sites.

Le Conservatoire intervient directement par l'acquisition, la maîtrise d'usage, l'aménagement et la gestion des milieux d'intérêt patrimonial, mais également en assistant les porteurs de projet souhaitant valoriser leurs espaces et leurs paysages les plus remarquables.

##### **I-2. Origine et motivation de la démarche**

En tant qu'acteur de nombreux territoires régionaux, et dans le cadre de notre activité, nous avons constaté que quelques espèces exotiques introduites dans les aménagements sont parfois invasives (Baccharis, Ailanthé, . . .).

D'autre part, l'introduction de variétés non indigènes pose le problème de rupture de l'identité de nos paysages et des équilibres biologiques. Enfin, par souci d'infléchir cette tendance, certains aménageurs ont fait le choix de planter des végétaux indigènes, dont l'origine des plants est fonction des aléas du marché, donc inconnue.

La problématique est augmentée par le fait que les plantations se font de plus en plus à une grande échelle.

Nous sommes devant le risque de perte progressive des caractéristiques locales naturelles : adaptation des sujets aux conditions pédo-climatiques patrimoine génétique local et culturelles par abandon des variétés locales correspondant à des usages traditionnels. Ces pertes risquent d'inclure à court terme un affaiblissement des populations.

Dans le cadre de ses aménagements, dans un souci de maintien, voire de restauration de la biodiversité, le Conservatoire se doit de réfléchir à toute démarche de restauration des milieux. C'est ainsi que nous avons considéré devoir faire la différence entre l'indigène et le local en ce qui concerne le matériel végétal et mettre en place un protocole de plantations sur nos sites.

### **I-3. Le protocole de plantation**

L'objet de ce document (annexes 1 et 2), qui a été validé par le Conseil Scientifique et Technique du Conservatoire, est de poser les bases d'une démarche qualité en ce qui concerne les plantations dont nous avons la maîtrise d'ouvrage.

Nous nous sommes appuyés pour sa rédaction sur l'excellent travail du Conservatoire National Botanique de Porquerolles sur les ripisylves du Vaucluse, sur les expériences des associations Prom'Haies Services (Deux-Sèvres) et Mission Bocage (Maine et Loire), de l'Office National de la Chasse (pôle de Chizé, Deux-Sèvres), de l' Arboretum de La Petite Loiterie (Indre et Loire) , ainsi que différentes publications dont nous donnerons les références en fin d'article.

Objectifs du Protocole :

1. Planter des essences indigènes de provenance locale :

- prélèvement des végétaux sur site, choix des espèces et du matériel végétal, contrôle scientifique ;
- mise en culture en pépinière dans des conditions favorisant la qualité des sujets, contrats de cultures (quantité, propriété, étiquetage, modes de culture, conformation et réception des plants) ;
- techniques de plantation alliant intérêt biologique (paillages fumier et paille) , la réduction des coûts d'intervention (arrosages) , et appropriation par les acteurs locaux (implication des agriculteurs) ;
- entretien des plantations à moyen terme et suivi de la qualité biologique du milieu, faune et flore associées au milieu).

2. Laisser une re-colonisation naturelle s'effectuer lorsque cela est possible :

- évaluation du potentiel de colonisation ;
- techniques des exclos ;
- restauration par recépage.

## **II - Une expérimentation sur le site de Bougon (Deux-Sèvres)**

### **II-1. Présentation du site**

Le site des Chaumes d'Avon et de Bougon est situé dans le fossé d'effondrement de Pamroux dans les Deux-Sèvres. Le paysage est un bocage de vignes et de prairies, plus ou moins abandonnés, sur des marnes calcaires oxfordiennes, très compactes, hydromorphes en hiver, très sèches en été.

Les parcelles concernées sont des pelouses calcicoles mésophiles riches en orchidées. La zone présente également un intérêt ornithologique et aussi batrachologique, de par la présence d'un réseau important de mares et fossés, associés aux prairies maillées de haies. Les parcelles maîtrisées par le Conservatoire (12 ha) sont incluses dans le site Natura 2000 N°43, dont fait partie le terrain militaire d'Avon.

### **II-2. Objectif de la plantation**

L'objectif de l'opération de plantation est double.

Il s'agit en premier lieu de préserver et améliorer la cohésion écologique de l'ensemble du site en restaurant les connexions entre les habitats, en multipliant les écotones et en réhabilitant les milieux favorables à la faune et à la flore patrimoniales.

Le second volet de l'objectif concerne la préservation de la forte identité du paysage bocager du site, et la limitation de la fréquentation non souhaitable des parcelles de pelouse par des engins motorisés.

### **II-3. Le projet**

Le projet porte sur l'ensemble des parcelles et les opérations prévues vont de la restauration de haies dégradées, par plantation, recépage, élagage ou régénération naturelle dans des exclos, à la création de nouveaux linéaires par plantation ou bouturage in situ.

Le Conservatoire d'espaces naturels a confié à l'association Prom'Haies une mission d'assistance.

Elle comprend l'élaboration du projet, le suivi des marchés et de l'exécution, l'appui pour la réception et l'évaluation des résultats. Nous bénéficions ainsi de l'expérience d'une structure spécialisée dans le domaine.

Les opérations ont été détaillées sous forme de fiches de travaux correspondant chacune à une action expérimentale sur une parcelle donnée.

Voici les contenus résumés des différents types d'expérimentations :

**a)** plantation de haie en décembre sur trois lignes en quinconce, après avoir effectué un travail biologique du sol en août: fauche de la strate herbacée et dépôt d'une couche de fumier frais de 10 cm d'épaisseur, recouverte de paille à raison de 5 kg/m<sup>2</sup>. Cette technique permet la destruction des

plantes sur l'emprise de la plantation, le maintien d'une humidité estivale favorisant le travail de la faune du sol à l'interface fumier-substrat. La matière organique vient enrichir localement le sol et la paille, subsistant jusqu'au printemps, protège les jeunes plants pendant les premiers mois. Un regarni de paille est prévu le premier et le second été qui suivent la plantation, avec arrachage manuel des adventices.

La répartition des espèces plantées se fait de manière aléatoire et des filets de protection contre les lapins sont posés

**b)** pour ce projet, ce qui diffère de la fiche précédente est la réalisation d'un travail du sol (labour et herse rotative) avant le dépôt de fumier en été ;

**c)** aux abords de mares temporaires et d'ornières fréquentées par le crapaud Sonneur à Ventre Jaune, plantation de saules roux. Les travaux de terrassement prévus en octobre (recreusement des mares et ornières) auront pour effet de préparer le sol.

Les saules seront bouturés directement sur place, à partir de rameaux issus de repousses de sujets recépés lors des débroussaillages de la parcelle, les années précédentes. Réalisées en décembre, ces boutures seront enfoncées de 40 cm dans le sol et un paillage de paille tassée est prévu à raison de 3 kg /m<sup>2</sup> ;

**d)** tentative d'implantation d'une haie par semi naturel sous le micro-climat d'un andain de rameaux épineux issus de débroussaillage.

Le sol ayant été préparé par labour et hersage, des rameaux porteurs de fruits de prunelliers, d'aubépines et d'églantiers sont enchevêtrés sur le linéaire, en octobre. De plus, des piquets sont implantés tous les 4 m pour favoriser la pose d'oiseaux et augmenter les chances de semis par leurs déjections ;

**a)** restauration par recépage d'une haie en bordure de chemin, dépérissante suite à des usages abusifs et répétés de broyeur ;

**a)** restauration d'une haie récente plantée lors du remembrement et dépérissante à cause de l'inondabilité de la zone. Regarni avec des végétaux mieux adaptés aux conditions et prélevés sur le site. Un paillage de 20 cm de paille est mis en place ;

**a)** création de chênes têtards à partir d'un alignement naturel de baliveaux de chênes pubescents. Les opérations consistent à abattre les sujets non concernés, élaguer les arbres sélectionnés en gardant un tire-sève, étié à 1.8 m. Réalisé en une seule opération en juillet ;

**h)** restauration d'une haie par recépage des nombreux ormes dépérissants (graphiose) présents, afin d'assurer le rejet des souches exemptes de maladie, pour au moins une dizaine d'années.

### III- La réalisation

#### III-1. La consultation des entreprises

Ce programme a débuté en février 2000 par le débroussaillage des parcelles enrichies, pour la restauration des pelouses à orchidées. Le Conservatoire d'espaces naturels a prélevé des boutures et des éclats de souches, à la même période, et ce matériel a été bouturé sur bâche plastique dans un jardin privé. Il s'agissait des essences suivantes : Ligustrum vulgare, Cornus sanguinea, Crataegus monogyna, Prunus spinosa, Rosa canina et Euonymus europaeus.

Des prélèvements complémentaires de pousses de l'année de cornouiller et de troène ont été effectués en juillet 2000 et bouturés en atmosphère confinée.

Tous ces végétaux, bien conformés et racinés, ont été plantés lors de la première campagne de plantations qui a eu lieu pendant l'hiver 2000/2001.

En ce qui concerne la majeure partie du matériel végétal, pour les plantations des hivers 2001/2002 et 2002/2003, 5 pépinières régionales ont été consultées pendant l'automne 2000. Le cahier des charges incluait les conditions des prélèvements sur le site fin 2000, en présence du Conservatoire, le mode de mise en culture des différentes essences, la qualité des plants à la réception et un bilan de culture.

Cette clause revêt une grande importance dans une démarche expérimentale, notamment en ce qui concerne les espèces difficiles à multiplier comme l'alisier torminal.

Une seule pépinière a répondu à cette consultation atypique, il s'agit d'une entreprise elle-même sensibilisée à la conservation des caractéristiques du patrimoine végétal régional. De plus ce professionnel semble être équipé pour multiplier des espèces dont les conditions de bouturage, de semis ou de marcottage nécessitent un savoir-faire et un matériel pointus. En ce qui concerne les travaux annexes, débroussaillages et clôtures, ils ont été confiés à une entreprise d'insertion spécialisée. Le travail du sol, la fourniture et la mise en oeuvre de la paille et du fumier ont été assurés pour partie par l'agriculteur utilisant le site et pour partie par une entreprise de travaux agricoles locale. La participation des acteurs locaux est un point essentiel dans l'appropriation d'un aménagement par les riverains, et donc de sa pérennité.

### **III-2. Premier bilan des plantation hiver 2000/2001**

En été 2001, le taux de reprise des végétaux plantés l'hiver précédent (et bouturés par nos soins) correspondant à l'expérimentation a), était supérieur à 90 %, avec une vigueur tout à fait satisfaisante. 40% de la surface était colonisée par des adventices qu'il a été aisé d'arracher. Malgré la sécheresse, la couche résiduelle de fumier décomposé et de paille a maintenu une humidité très forte à la surface du sol et de nombreux lombrics y étaient présents. Il a été procédé à un regarni de paille. En ce qui concerne le site correspondant à l'expérimentation b), avec travail préalable du sol. le taux de reprise est inférieur à 80% pour une vigueur des plants équivalente. Par contre les adventices ne couvraient que 20% de la surface de l'aménagement. L'activité biologique du sol en surface est semblable à l'essai a) .

### **III-3. Réception des plants, hiver 2001/2002**

La majeure partie des plants a été livrée à racines nues et possédait un enracinement satisfaisant. Quelques espèces ont posé quelques difficultés à l'entreprise : les semis d'alisier torminal n'ont pas fonctionnés. Quelques sujets ont été prélevés sur des semis naturels dans une forêt voisine et un essai de production à partir de repousses étranglées, sur un tronc maintenu dans un substrat humide et drainé, devrait permettre d'approvisionner la campagne de plantation 2002/2003.

L'églantier a une meilleure reprise à partir d'éclats de souches.

La culture de l'érable champêtre, du poirier commun, a été sous-traitée à un pépiniériste mieux équipé.

Le troène s'est beaucoup mieux enraciné selon la méthode des boutures d'été à partir de bois aoûté. que des boutures d'hiver.

Le pépiniériste a dû amender le sol de mise en culture avec du calcaire, la nature du sol de la pépinière étant différente de celle du site à aménager.

À la demande du pépiniériste, un plant de chaque espèce a été conservé à l'Observatoire du Patrimoine Végétal Régional à l'Université de Poitiers, dans le but de contribuer à une collection de végétaux issus de localités marquantes du paysage régional.

La pépinière, dont le département travaux a assuré les opérations de plantations, nous a conseillé des protections « climatiques » au carbone pour offrir de meilleures conditions hygrométrique aux jeunes sujets. Il est rappelé qu'aucun arrosage ne doit intervenir après la plantation.

Il est à noter que la plantation d'aubépine est interdite. Une dérogation doit être demandée à la Protection des Végétaux en ce qui concerne la multiplication par éclats de souches et le prélèvement de plants sur site.

## **IV- Conclusion**

L'opération étant loin d'être terminée, il est difficile d'en tirer des conclusions. Nous pouvons néanmoins faire quelques observations.

La mise en culture de végétaux locaux augmente le coût de cette opération, classique. Mais pour une quantité de plants plus importante et un linéaire s'amenuise.

La petite échelle des actions du Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes et sa volonté à être exemplaire, justifient de poursuivre la démarche.

Faire entrer dans les préoccupations des partenaires maîtres d'ouvrages de plantations à grande échelle, la prise en compte de la qualité de leurs opérations est un objectif du Conservatoire.

La provenance du matériel végétal, les techniques de plantation, l'implication des acteurs locaux, sont des clauses qui devraient entrer dans les cahiers des charges pour une qualité et un respect de

l'environnement dans les aménagements.

Les besoins sont croissants en matériel de qualité (associations planteuses de haies, plantations encadrées par la Chambre d'Agriculture Charente-Maritime, plantations dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, ...) et il est à espérer qu'une filière de production se mette en place, qui soit capable de répondre aux exigences de fourniture en grandes quantités de végétaux locaux.

## BIBLIOGRAPHIE

- Conservatoire Botanique National Méditerranéen Porquerolles et Conseil Général de Vaucluse « Aspects de la gestion conservatoire des ripisylves en région méditerranéenne », Mai 1998.
- « Conserver les ressources génétiques forestières en France », Éric Teissier du Cros, INRA 1999.
- « Les adaptations génétiques locales », Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, CNRS, P. Gauthier, R. Lumaret, V. Barre « L'approvisionnement en espèces végétales locales dans les aménagements: quels enjeux pour la diversité végétale ? », actes colloque 16 mars 1999 Versailles, Association Française des Ingénieurs Écologues.

---

## **ANNEXE I : Plantation de végétaux sur les sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes**

### **PREAMBULE**

#### **Motivations pour des techniques conservatoires de plantations de végétaux ligneux sur les sites**

Nous constatons sur l'ensemble du territoire des perturbations anthropiques dans les éléments végétaux du paysage.

Les grands aménagements, aménagements fonciers, intégration paysagère des infrastructures, occasionnent des plantations à grande échelle, en linéaire ou en superficie. Ces plantations font souvent appel à des essences non indigènes. Les introductions, dans les aménagements paysagers privés ou publics, de plantes exotiques pouvant se naturaliser posent le problème des envahissantes (Baccharis, Acer negundo, Robinier, Jussie, ...).

Depuis une décennie, la préoccupation des aménageurs est d'infléchir l'image de destructeurs de paysage en alliant intégration paysagère et coûts d'entretien réduits.

Parallèlement aux expériences de recolonisation naturelle, des choix préconisent la plantation de végétaux indigènes. Cette démarche préserve le paysage mais pas les caractéristiques biologiques.

En effet, les plants des espèces indigènes disponibles sur le marché sont pour la plupart d'origine inconnue, à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'espèces à large amplitude géographique. Ils sont souvent sélectionnés sur des particularités qui n'ont rien à voir avec les taxons locaux (taille des feuilles, couleur automnale, vigueur, compétitivité...).

Il résulte de ces pratiques une évolution progressive des caractéristiques locales, tant du domaine naturel (adaptation naturelle aux conditions pédoclimatiques) que culturel (sélections anthropiques des espèces cultivées ou sub-spontanées).

Cette perte du patrimoine est renforcée par les pollutions génétiques dues aux fécondations croisées avec les végétaux locaux de la même espèce, ou d'espèces voisines, lorsque les dates de floraison correspondent.

Il peut en résulter un affaiblissement des populations locales qui perdent progressivement les caractères d'adaptation écotypique aux conditions écologiques locales (morphologie, conditions de croissance, de reproduction, comportement compétitifs - face aux autres espèces, aux prédateurs -, résistance aux agents pathogènes, aux stress, composition bio chimique, accueil de la faune et de la flore associées).

Nous insistons donc sur la différence entre l' indigène et le local.

## INTRODUCTION

Le Conservatoire d'espaces naturels est souvent amené à planter ou semer des végétaux sur ses sites : restaurer des haies existantes, créer de nouveaux linéaires à vocation de clôture, ou de corridor biologique, restaurer des milieux perturbés par les activités humaines, reconverter une culture en prairie...

Le Conservatoire a volonté à être exemplaire dans la gestion des espaces naturels. Les opérations de restauration dont il a la charge sont souvent de dimension modeste. Cette échelle nous donne la possibilité de mener une réflexion profonde sur des démarches élaborées de restauration des milieux.

Dans le cas de couverts herbacés, devons-nous :

- semer un mélange prairial indigène du commerce ?
  - semer des espèces fourragères non pérennes et laisser évoluer, par une gestion douce, vers un cortège floristique spontané ?
  - faucher la végétation rudérale et pionnière jusqu'à la colonisation par un cortège spontané pérenne ?
  - semer, sur un terrain préparé, par un paillage de foin mûr de prairie naturelle locale ?
- etc...

En ce qui concerne la végétation ligneuse, nous avons la possibilité de :

- laisser des exclos évoluer seuls vers des boisements climaciques ;
- planter ou semer des végétaux.

Dans ce cas, de nombreuses questions se posent également :

- le choix des essences - indigènes ou ornementales du commerce ?
  - indigènes locales ?
  - exhaustivité des espèces ou seulement les plus banales ?
  - inclure des espèces fruitières ou cultivées traditionnelles et locales ?
  - inclure des endémiques ou rares localement ?
  - les espèces les plus menacées ?
- 
- les techniques de réalisation ;
  - qualité des plants ;
  - modalité de mise en culture ;
  - préparation du sol ;
  - paillages ;
  - maintenance (arrosage, tailles de formation, recépages) ;
  - séquençage de la plantation ;
  - choix des partenaires.

Dans le souci d'une gestion de qualité des espaces qui lui sont confiés, le Conservatoire se doit d'être irréprochable et pédagogique. Il doit apporter son appui et ses conseils aux démarches des maîtres d'oeuvre intervenant sur les territoires de la région, dans ces domaines liés au paysage.

L'objet de ce document est de poser les bases d'une démarche qualité « conservatoire » de plantation de végétaux ligneux.

Les ressources à la base de cette réflexion sont le fruit, principalement, :

- du partenariat d'échange mutuel entre le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes et l' Arboretum de La Petite Loiterie (37) et son comité de pilotage, -des expériences de Jac BOUTAUD, au bureau d'études VEGETUDE, sur les aménagements paysagers de tous types, -du protocole du Conservatoire Botanique National de Porquerolles (Jean Pierre ROUX) et du Conseil Général de Vaucluse, sur les ripisylves méditerranéennes, -des travaux de l'ONC (Jacky AUBINEAU) sur le rôle biologique de la haie,
- des publications de Dominique SOL TNER sur les techniques de plantation de haies, -des documents

publiés par le Ministère de l'Agriculture et par le Ministère de l'Environnement, -des expériences concrètes des professionnels sensibilisés à ces questions, PROM'HAIES en Poitou-Charentes et MISSION BOCAGE dans Les Mauges (49) en particulier.

Une réflexion similaire devra être entamée ultérieurement sur l'implantation de couverts herbacés. Nous n'avons pas, pour l'instant, toutes les données nécessaires à l'établissement d'un protocole sur ce sujet.

## OBJET

Démarche de plantation cohérente de végétaux ligneux sur les sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

## OBJECTIFS

1) Planter des essences indigènes de provenance locale :

- prélèvement des végétaux sur site, choix des espèces et du matériel végétal, contrôle scientifique.
- mise en culture en pépinière dans des conditions favorisant la qualité des sujets, contrats de cultures.
- techniques de plantation alliant intérêt biologique (paillages fumier et paille), la réduction des coûts d'intervention (arrosages) , et appropriation par les acteurs locaux (implication des agriculteurs) .
- entretien des plantations à moyen terme et suivi de la qualité (reprise, vigueur, qualité biologique du milieu, faune et flore associées au milieu)

2) Laisser une re-colonisation naturelle s'effectuer lorsque cela est possible

- évaluation du potentiel de colonisation -techniques des exclos

## DESCRIPTION DES DIFFERENTES PHASES DE MISE EN OEUVRE

Eléments pour la rédaction d'un CCTP

1) Les prélèvements

a) choix des végétaux

- inventaire à effectuer par le Conservatoire
- écarter les espèces trop compétitives
- écarter les espèces introduites, sauf si : -dynamique faible de population et (intégration locale, appropriation par le gestionnaire, utilité, fruits, bois)
- respecter les réglementations en vigueur espèces culturellement importantes

Question à se poser à chaque aménagement :

Que privilégier ?

- l'exhaustivité
- la « nature ordinaire »
- la conservation d'espèces en régression
- la structuration phytosociologique
- les pionnières
- les strates

b) les localités de prélèvements

- le Conservatoire définit les limites de la localité de prélèvement du site
- prélever sur un grand nombre d'individus -prélever peu de boutures ou graines sur chaque individu
- si le matériel végétal est insuffisant sur le site, prélever à proximité, sur un milieu similaire, en s'assurant de l'accord du propriétaire
- choix des pieds-mères par le Conservatoire, sur conseils du CST, si besoin est,
- éviter d'installer des pieds-mères en pépinière, même si l'opération est programmée sur plusieurs

années (cas particulier des saules qui pourraient s'hybrider avec des individus proches du lieu de culture)

-préférer les pieds-mères, identifiés par le Conservatoire, préparés in situ pour les espèces difficiles à multiplier (taille de préparation, protection des fruits pendant leur maturation)

c) les prélèvements -dates de prélèvements selon le mode de multiplication (boutures, semis), proposées par le Conservatoire en fonction des contraintes de levées de dormance et des techniques de bouturage -quantités prélevées tenant compte des aléas potentiels

Les prélèvements seront effectués selon les cas par :

- le Conservatoire
- le maître d'oeuvre, dans le cas d'une mission de maîtrise d'oeuvre
- le pépiniériste après identification des pieds-mères par le Conservatoire

## 2) La mise en pépinière

a) le choix du professionnel

-il doit maîtriser les techniques de bouturage, semis et la gestion des stocks de graines  
-il doit s'engager à ne multiplier que les espèces qu'il maîtrise et à assurer la traçabilité des graines et des plants

b) signature d'un contrat de culture entre le Conservatoire et la pépinière, prévoyant :

- la durée d'exécution
- la fourniture des plants
- quantité à mettre en culture
- qualité des végétaux produits
- mode de conditionnement
- étiquetage et nomenclature
- le contrôle des végétaux mis en culture
- origine et provenance des plants
- contrôle des conditions de culture
- les conditions de prix -la réception des végétaux

c) dispositions du contrat de culture -les conditions, le phasage de la culture doivent être fournis par le pépiniériste au

## Conservatoire

-la production doit être (en fonction des espèces) au minimum de 20% supérieure aux besoins, pour prévenir les risques culturels et les remplacements ultérieurs (accidents de reprise, non conformité, problèmes sanitaires)

-les problèmes sanitaires sont à la charge du pépiniériste

-en cas de production excédentaire, le pépiniériste ne pourra disposer des surplus que sur accord du Conservatoire, qui reste propriétaire du matériel végétal

-prévoir le prix pour une année de culture supplémentaire

-les plants doivent être regroupés et étiquetés dans la pépinière, le Conservatoire doit pouvoir contrôler le matériel végétal à tout moment -des visites régulières seront effectuées par le maître d'oeuvre et/ou le Conservatoire. Le pépiniériste devra tenir compte de leurs préconisations

-les conditions de culture devront s'effectuer avec peu de forçage et peu d'intrants, pour obtenir des plants résistants

-les plants devront être en racines nues ou en mottes forestières exclusivement

-la qualité du système racinaire et aérien doit être correcte

-la réception des plants aura lieu avant la plantation et fera l'objet d'un procès verbal de réception. Le Conservatoire se réserve le choix de refuser des plants qu'il jugerait non conformes

## 3) La plantation

La vocation d'une replantation, plus que de proposer un linéaire, est de recréer un milieu.

La largeur de la haie, la densité de plantation seront commandées dans cette perspective. Il faudra néanmoins tenir compte des contraintes locales, techniques et physiques (superficie, topographie, objectifs de plantation, conditions pédo-climatiques. . .) et des contraintes relationnelles (fonctions de la plantation - barrière, production annexe, brise vent, piège à nitrates -, appropriation par la population locale ou par le gestionnaire).

a) le choix de l'entreprise L'entrepreneur sera sensibilisé aux techniques de mise en oeuvre. Il devra les maîtriser et s'engager à appliquer le cahier des charges.

-b) un marché de plantation, prévoyant :

- les dates de plantation
- la durée de garantie, les conditions de prix
- le piquetage des travaux
- la préparation du terrain
- les conditions de plantation
- le stockage des végétaux
- la densité de plantation et le séquençage
- le paillage
- la protection des végétaux

-c) organisation de la plantation

Pour atteindre les objectifs et contraintes, la densité de plantation tiendra compte des paramètres suivants :

nature des végétaux (ligneux, arborés, arbustifs, grimpants, ...) vitesse de croissance emprise au sol  
compétitivité interspécifique aérienne et racinaire conditions pédoclimatiques implantation naturelle  
des strates herbacées

-Le piquetage des travaux sera effectué par le Conservatoire d'espaces naturels en présence du maître d'oeuvre ou de l'entreprise

- La préparation du terrain se fera sans créer de semelle de labour, les engins rotatifs sont à proscrire. Dans la mesure du possible, il sera procédé à une préparation biologique: mise en oeuvre de fumier frais et de paille, 6 mois avant la plantation.

-Les dates de plantation seront adaptées aux conditions pédoclimatiques du milieu et aux particularités des essences.

-Le paillage sera composé prioritairement de paille. Il sera étudié la possibilité d'utiliser des matériaux biodégradables du commerce ou des broyats de végétaux ligneux (provenant du site lors de débroussaillages par exemple) .

- Les conditions de plantation devront permettre une reprise des végétaux sans apport d'arrosages, hormis cas particulier. Les conditions pédologiques et climatiques ( température et hydromorphie) de la plantation seront analysées conjointement entre l'entreprise et le Conservatoire.

-Le stockage des végétaux entre la pépinière et le moment de la plantation devra être le plus court possible et s'effectuer de manière à occasionner le moins de stress possible pour les plants.

-Des manchons de protection seront posés lorsque des risques de déprédations seront présents. Ils devront être à mailles fines et de 60 cm de hauteur minimum. Ils ne devront pas rester en placé au-delà de 2 ans.

#### 4) Entretien et suivis

-a) Entretien

-dans la mesure du possible, il est préférable de confier ce poste à l'entreprise chargée de la plantation.  
-l'entreprise devra prévoir de remplacer après un an les sujets qui n'auront pas repris.  
-il sera prévu de regarnir en paille à la fin du printemps de la première année, au premier anniversaire de la plantation et au printemps de la deuxième année.

-le désherbage des herbacées concurrentes s'effectuera aussi souvent que l'exigera leur croissance pendant les 2 premières années.

A aucun moment, elles ne devront nuire à l'implantation des arbustes. Ce désherbage sera manuel et sera discuté entre l'entreprise et le Conservatoire et -ou le maître d'oeuvre.

-le recépage est souvent utile à la structure des plantations, quelquefois des tailles de formations (hauts jets, têtards) sont également nécessaires. Ces postes devront être prévus.

Remarque :

Dans la mesure du possible, il est souhaitable d'impliquer l'agriculteur utilisant le site (par bail ou prêt à usage) dans la mise en place et la gestion :

Fourniture de fumier et de paille

Mise en oeuvre de la paille

Préparation du terrain

Désherbage

Pose de clôtures de protection

-b) Suivis

Pour accumuler de la connaissance sur ces techniques, il est souhaitable de mettre en place un suivi des plantations sur 5 ans au moins :

-Qualité de la reprise

-Recolonisation par la strate herbacée

-Définir des indicateurs :

-Evaluation de la qualité biologique du milieu recréé

-Connaissance de la réaction des différentes espèces

-Analyse des différentes techniques de replantation en fonction des résultats

Un travail d'inventaire des espèces rares et à intérêt culturel sera mené à proximité des sites (variétés fruitières locales, bois d'oeuvre, bois pour outils, manches. . .)

## PERSPECTIVES

- Dans l'esprit de la charte des Conservatoires Régionaux, il sera recherché un partenariat avec les acteurs locaux: pépinières départementales, entreprises d'insertion spécialisées dans ces domaines. .

-Informer de cette démarche le réseau ENF pour une application dans les autres régions et apport d'informations complémentaires de la part des Conservatoires qui auraient une démarche similaire.

-Mettre en place un groupe de réflexion sur l'implantation des herbacées (restauration de pelouses et prairies) dans le même état d'esprit de conservation génétique locale.

-Etudier systématiquement le principe des travaux de restauration du milieu, en vue de favoriser la recolonisation naturelle :

Par exemple, le semis d'herbacées héliophytes sur les berges des cours d'eau permet d'empêcher l'érosion et de créer des conditions favorables à la colonisation naturelle des ligneux.

- Tester des semis naturels à partir de rameaux fructifères mis en endains. Si cette méthode est opérationnelle, elle permet d'allier la présence d'une barrière et de favoriser un milieu pour la recolonisation par les graines, en germination in situ.

-Réflexion sur les surcoûts induits par les différentes démarches.

## ANNEXE2

### VEGETAUX DE POITOU CHARENTES susceptibles d'être plantés sur les sites du Conservatoire

arbres, arbustes, arbrisseaux, sous arbrisseaux, plantes grimpantes et sarmenteuses

Acer campestre, A. monspessulanum, A. pseudoplatanus Alnus glutinosa Arbutus unedo Berberis vulgaris Betula alba, B. pubescens Buxus sempervirens Calluna vulgaris Carpinus betulus Castanea sativa Chamaecytisus supinus Cistus hirsutum, C. laurifolius, C. salvifolius Clematis flammula, C. vitalba Cornus mas, C. sanguinea Corylus avellana Crataegus laevigata, C. monogyna Cytisus scoparius Daphne gnidium, D. laureola Ephedra distachya Erica ciliaris, E. cinerea, E. scoparia, E. tetralix, E. vagans Euonymus europaeus Fagus sylvatica Frangula alnus Frankenia laevis Fraxinus angustifolia, F. excelsior Genista anglica, G. pilosa, G. tinctoria Halimium alissoides Hedera helix Hippophae rhamnoides Humulus lupulus Hypericum androsaemum Ilex aquifolium Juniperus communis Ligustrum vulgare Lonicera periclymenum, L. xylosteum Malus sylvestris Mespilus germanica Myrica gale Osyris alba Phillyrea latifolia Populus nigra, P. tremula Prunus avium, P. cerasus, P. mahaleb, P. padus, P. spinosa P. dulcis Pyrus cordata, P. pyraster Quercus ilex, Q. petraea, Q. pubescens, Q. pyrenaica, Q. robur Rhamnus alaternus, R. catharticus Ribes alpinum, R. uva-crispa Rosa arvensis, R. canina, R. pimprenellifolia, R. rubiginosa, R. sempervirens Rubus caesius, R. fruticosus, R. ulmifolius Ruscus aculeatus Salix alba, S. aurita, S. atrocinerea, S. caprea, S. cinerea, S. fragilis, S. purpurea, S. triandra, S. viminalis, S. repens Sambucus nigra Solanum dulcamara





Sorbus domestica, S, torminalis Spartium junceum Spiraea hypericifolia Tamarix gallica Tilia cordata, T, platyphyllos Ulex europaeus, U, minor Ulmus minor Viburnum lantana, V, opulus





### **3 - Frédéric Mahé, Technicien Fédération de Chasse de Charente**

Texte non disponible



# *Synthèse des ateliers*

## **Synthèses des ateliers**

La règle du jeu fixée dans la construction des synthèses n'aura pas été de produire un résumé technique ou scientifique des interventions, mais les animateurs présents dans chacun des 3 ateliers ont rapporté, au travers de leur regard, ce qu'ils ont ressenti, sans être forcément spécialistes qui plus est, des thèmes développés dans leur atelier.

### **Atelier 1 – société**

Animé par Messieurs **Michel Hortolan** (Directeur cellule DRS) et **Laurent Fonteneau** (délégué à l'environnement au Conseil Régional de Poitou-Charentes)

« L'arbre et la haie » sont une occasion de débat qui nous permet d'aborder l'environnement par la porte d'entrée « paysage ».

Dans un premier temps, les représentants du Conseil Général d'Ile et Vilaine nous ont montré comment on en est arrivé dans ce département à la création de l'instance partenariale mise en place lors des aménagements fonciers.

• On constate ainsi plusieurs choses :

- un certain manque de transparence ;
- une opération qui s'avère complexe, longue et coûteuse ;
- une source de conflits vis à vis de la propriété privée et de l'environnement ;

- un « déclic » : un procès par l'association « Eau et rivières de Bretagne » ;
- création d'un lieu d'échange : une instance de 15 membres où toute décision est validée par au moins 10 membres ;
- constat général : cet effort d'information, de consultation et de concertation répond à un vrai besoin de parler. Cette instance se révèle être ainsi un succès pour la bonne fin des aménagements fonciers bien que cela reste une opération coûteuse (3 fois plus dispendieuse qu'un aménagement traditionnel).

L'utilisation du film plastique a également été abordé pour les plantations et ses alternatives possibles. L'analyse de façon globale devra se faire dans la durée et posera la question de la prise en compte du gain social au delà de strictes approches financière de prix de revient.

L'intervention du CAUE 79 a mis en valeur la grande diversité des « paysages de bocage » dans le département des Deux-Sèvres. Il faut faire passer une mise en garde contre l'uniformisation des paysages et l'impact des actions individuelles. On aura ainsi relevé la nécessité de prendre en compte le paysage dans une démarche de projet de territoire où « on ne peut pas prendre la partie pour le tout »...

Nicolas Gamache nous a présenté une partie de son étude doctorale. Les points présentés reposent sur une enquête sur le paysage ayant obtenu un taux de réponse de 60 % et montrant l'intérêt des habitants pour leur paysage et leur envie d'en parler. Le paysage se doit d'être appréhendé comme un phénomène social où toute action doit se fonder sur une démarche de concertation entre acteurs. Ces derniers ont leur propre manière d'appréhender le paysage qu'ils font leur, en tant que repère culturel, reconnaissance et appropriation territoriale etc. D'ailleurs on peut traduire cette approche social du paysage et de l'arbre en évitant de se cantonner dans l'objectivisme des formes par cette formule : « derrière l'arbre ne se cache pas seulement la forêt, mais aussi les hommes... ».

Le représentant de l'ONF d'Alsace nous a montré comment deux pays se sont mobilisés autour de la réhabilitation du saule têtard.

Après avoir suivi l'évolution d'un territoire quand il y a perte de l'intérêt économique, on constate que les tailles de rattrapage ont nécessairement un coût plus élevé, que la filière de valorisation en bois énergie n'est pas vraiment rentable, que des actions de sensibilisation sont essentielles.

Enfin, le regard « décalé » (voulu comme tel dans l'atelier pour animer le débat qui suivait) était celui d'un artiste peintre. Son intervention a permis d'ouvrir le débat quant à la dénonciation d'un modèle de paysage propre et net... Les images proposées par les artistes aident au débat, la provocation pose la

question des modèles.

Plusieurs autres points ont été soulevés : ne pas s'arrêter à la rentabilité à court terme, avoir une attention particulière sur les phénomènes liant l'apparition de nouveaux résidents en milieu rural avec les nouvelles pratiques de l'espace, nouvelles appropriation du territoire, nouvelles demandes... et de nouvelles questions ont germées, comme par exemple sur le volontarisme public ne déresponsabiliserait-il pas les privés ?

## Atelier 2 - économie

Animé par Mme **Geneviève Sauvé** (Service de l'environnement du Conseil Général des Deux-Sèvres) et Monsieur **Jacques Tapin** (chargé de mission formation à l'IFREE-ORE)

Le représentant de la Chambre d'agriculture des Hautes Alpes nous a présenté les actions mises en place autour du bocage de montagne du Champsaur, dont la démarche s'organise schématiquement ainsi : X

Sur l'agroforesterie : X

- associer l'arbre aux cultures
- ou implanter des cultures dans des parcelles boisées

Sur le bois énergie : X

Monsieur Tapin nous montre que ces 3 expériences différentes ont suivi le même déroulement qui permet d'établir un projet ayant besoin pour réussir au démarrage d'aides incitatives, de suivi, d'expérimentation technique, de dialogue et de partenariat..

## Atelier 3 - environnement

Animé par Messieurs **Jean Burger** (Directeur de l'IFREE-ORE) et **Alain Persuy** (chargé de mission environnement au CRPF Poitou-Charentes)

**Les** trois témoins de cet atelier oeuvrent dans l'environnement, mais leurs démarches peuvent être différenciées :

- **M. Aubineau** a une **approche écologique**

Interaction de la haie et de la biodiversité

- **M. Boutaud** a une **approche agro-écologique**

Il nous a parlé de la réhabilitation de haie dans un milieu environnemental sensible. Ce « laboratoire » a mis en avant :

le bon sens des interventions  
réalisabilité difficile par les coûts  
transposition de ces actions et travail sur le long terme

puis il a expliqué la différence entre plante indigène et espèce locale

- **M. Mahé** a une **approche agro-économique et géographique**

recherche d'un mode de diagnostic des haies  
aspect d'interface de la haie dans le système agricole

Le regard « décalé » était celui d'un agriculteur pour qui la haie est une interface entre les parcelles, mais aussi entre les acteurs et entre le milieu et les êtres vivants.

**Certains** mots clefs ressortent de cet atelier :

- **connaissance**

- diffusée
- partagée
- appropriée

- **représentation**

- évolution des représentations
- planter des haies, ce n'est pas un retour en arrière

- **patrimoine**

- principe de précaution (conserver la haie en attendant)

- **action collective**

- interface
- quelle échelle de territoire est pertinente

Les échanges n'ont pas été binaires ou manichéens (blanc/noir), mais ont donné lieu à un débat tout en nuances...

>> Le maillage semble devoir établir des « ponts » entre tous, « comme les cellules d'un tissu » où les échanges sont multiples et la diffusion produite sur un « continuum ».

## **CONCLUSION**

**Monsieur Thibault**, Directeur de la DIREN Poitou-Charentes (Direction Régionale à l'Environnement) a conclu la synthèse de ces ateliers. Il a mis de l'avant que ces exposés nous avaient montré l'utilité collective et individuelle de l'arbre et de la haie. Au delà de l'utilité environnementale, la haie est incontournable pour ses aspects économiques et son volet social, mais doit-on forcément démontrer l'utilité pour agir ?

Quoi qu'il en soit, le long terme doit être privilégié de par ces valeurs écologique, sociale et économique.

On retiendra aussi que le paysage n'est pas qu'une question d'appréciation individuelle mais également collective. Pour autant est-on dispensé d'action ? et réinventer un élément parfaitement gratuit engage le décideur politique, plus que le décideur économique...

Finalement, après être parti de l'identité locale, en passant par le projet territorial pour aller jusqu'au global et au planétaire, l'arbre et la haie nous ramènent au cœur d'une préoccupation d'actualité : le développement durable...